



# Assemblée générale

Soixante-douzième session

5<sup>e</sup> séance plénière

Mardi 19 septembre 2017, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák ..... (Slovaquie)

*En l'absence du Président, M. Laaksonen  
(Finlande), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 25.

## Allocution de M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du  
Président de la République du Mali.

*M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la  
République du Mali, est escorté dans la salle de  
l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de  
souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations  
Unies à S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de  
la République du Mali, et je l'invite à prendre la parole  
devant l'Assemblée.

**Le Président Keita** : Qu'il me soit permis tout  
d'abord d'adresser les chaleureuses félicitations du  
Mali au Président de la soixante-douzième session  
de l'Assemblée générale pour sa brillante élection, et  
de saluer aussi le travail remarquable abattu par son  
prédécesseur, l'Ambassadeur Peter Thomson. Qu'il me  
soit également permis de rendre un hommage vibrant  
au Secrétaire général de notre Organisation commune,  
mon cher ami António Guterres, pour son leadership,  
sa vision et son engagement en faveur des valeurs qui

nous sont communes, des principes et des buts des  
Nations Unies.

Le Mali se réjouit du choix du thème de la présente  
session, intitulé « Priorité à l'être humain : paix et vie  
décente pour tous sur une planète préservée ». Ce thème  
est à la fois pertinent et d'une brûlante actualité, dans un  
monde confronté aux multiples défis posés à la paix, à la  
sécurité et aux efforts si importants visant l'amélioration  
des conditions de vie de nos populations. En effet, la  
plus haute priorité actuelle de nos efforts communs ne  
vise-t-elle pas la préservation de notre planète, bien  
sûr dans notre intérêt bien compris, mais, plus urgent  
encore, dans l'intérêt de nos générations futures?

Face à ces multiples défis qui n'épargnent  
personne, pas mon pays, le Mali, en tous cas, je n'ai  
cessé depuis ma prise de fonction en qualité de chef de  
l'État de m'investir pour porter rapidement la paix et la  
sécurité à mon peuple à un niveau acceptable, pour créer  
les conditions véritables d'une vie décente au bénéfice  
des populations maliennes et pour améliorer notre  
cadre de vie et notre environnement. C'est ainsi que dès  
mon élection en août 2013, je me suis attelé fermement  
à la recherche d'une solution politique négociée à la  
dimension interne de la crise malienne.

De fait, après huit mois de négociations âpres  
et déterminées à Alger – dont je voudrais dire encore  
une fois combien nous sommes redevables à nos  
frères algériens, en particulier au Président Abdelaziz  
Bouteflika, de l'accueil et de l'hospitalité que nous avons  
reçus dans cette charmante ville blanche – l'Accord pour

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres  
déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions.  
Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la  
délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance,  
bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de  
diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-29276(F)



Document adapté

Merci de recycler



la paix et la réconciliation a été conclu. Aujourd'hui, le Mali se réjouit des conditions créées ainsi pour son futur. Le premier mérite dudit Accord aura assurément été de ramener immédiatement la confiance entre les parties maliennes. Plus de belligérance. Avec la mise en œuvre de l'Accord, la situation générale du pays a connu des progrès fort appréciables.

Je me permettrai ici de faire l'économie d'une longue liste des mesures prises et des actions concrètes engagées par le Gouvernement du Mali pour la mise en œuvre de l'Accord, dans le respect strict de la lettre et de l'esprit des engagements que nous avons contractés. À titre d'exemple, je voudrais simplement indiquer qu'à la date d'aujourd'hui, ce qu'on appelle au Mali les autorités intérimaires et les collègues transitoires, deux éléments clefs de l'Accord pour la paix et la réconciliation, sont opérationnels dans les cinq régions du nord du Mali. Dans la même veine, je voudrais me réjouir ici particulièrement de la dynamique actuelle qui vise le retour définitif de l'Administration malienne à Kidal. Cette heureuse perspective a été rendue possible grâce aux efforts conduits par les Maliens eux-mêmes, avec la facilitation de la médiation internationale et l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Parallèlement, le Gouvernement, sous mon autorité, travaille à stabiliser la situation sécuritaire dans les régions du centre du pays, chose aujourd'hui qui est une grande préoccupation pour nous et pour l'ensemble de notre pays. Il s'agit d'une situation particulière devenue aigüe et urgente, postérieure aux discussions d'Alger, c'est-à-dire un nouveau front à sécuriser et à pacifier. Ainsi, des mesures importantes ont été prises, dont la mise en œuvre est en cours aujourd'hui avec des résultats fort encourageants.

Ces résultats attestent, indubitablement, de la volonté commune des Maliens et des Maliennes d'aller à la paix, de se réconcilier et de recréer les conditions véritables d'un bon vivre ensemble. Nous devons aussi ces résultats au soutien multiforme des hommes et des femmes du système des Nations Unies au Mali, système des Nations Unies au Mali qui a payé le prix fort. Rarement opération de maintien de la paix aura été aussi ensanglantée. C'est pourquoi je tiens ici à saluer le travail remarquable du personnel civil et militaire de la MINUSMA, qui travaille dans des conditions que je sais difficiles, voire souvent périlleuses. Du haut de cette tribune, qu'il me soit permis d'avoir une pensée pieuse pour toutes les victimes, aussi bien civiles que

militaires, victimes nationales et étrangères, tombées au champ d'honneur au Mali.

La mise en œuvre de l'Accord a connu de nombreux obstacles, qui ont conduit à de longs délais et à la manifestation, souvent, d'atermoiements et de lenteurs, toutes choses qui ont généré une immense impatience au niveau de l'opinion nationale et de la communauté internationale.

C'est le lieu d'exprimer ici notre profonde reconnaissance au Conseil de sécurité pour l'adoption de la résolution 2364 (2017) renouvelant le mandat de la MINUSMA. De plus, je me réjouis également particulièrement de l'adoption le 5 septembre 2017 de la résolution 2374 (2017) instaurant le cadre juridique d'un régime de sanctions contre les auteurs d'actes entravant la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Ces deux résolutions visent le règlement efficace des types de difficultés sous-tendant la mise en œuvre de l'Accord. Elles traduisent également la détermination ferme de mon gouvernement à poursuivre inlassablement ses efforts politiques et institutionnels pour une conduite ferme et diligente des processus liés à l'effectivité de l'Accord.

La détérioration de la situation en matière de sécurité au Mali a eu un impact négatif sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation. En effet, l'insécurité au Mali et au Sahel constitue une source de grande préoccupation pour mon pays et pour nos pays voisins. Cette situation représente à tous égards une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales. Elle est marquée par le terrorisme, l'extrémisme violent et autres formes de criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogue et d'armes et la traite des personnes et des êtres humains.

Ces groupes du crime organisé essaient dans le Sahel. Ils disposent de moyens matériels financiers, logistiques importants et représentent de graves défis pour les institutions et organisations opérationnelles individuelles de chacun de nos États. Ils sèment la mort lors de leurs attaques criminelles et asymétriques. Poussant leurs actions dans la conquête d'espaces partiellement soustraits à la souveraineté de nos États, ils se permettent également d'entretenir et d'étendre leurs activités criminelles, menaçant gravement les fondements, voire l'existence même de nos États.

Aucun pays ne saurait, à lui tout seul, faire face à ces menaces transfrontalières. C'est tout le sens de la création du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel)

par le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, pour relever ensemble des défis qui nous sont communs, liés à la sécurité et au développement de nos pays. De sa création en février 2014 à nos jours, notre organisation commune, dont notre pays a le privilège d'être le Président en exercice aujourd'hui, pour la période 2017-2018, a réalisé d'immenses progrès. Elle a notamment mis en place ce que nous appelons la Force conjointe du G5 Sahel pour lutter contre le terrorisme, le crime transnational organisé et le trafic de migrants.

L'adoption de la résolution 2359 (2017) du Conseil de sécurité est certes une étape importante, mais nous aurions souhaité qu'elle le fût sous le Chapitre VII qui lui garantirait un financement prévisible et durable, y compris à travers les Nations Unies, conformément à la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 13 avril 2017.

La Force conjointe du G5 Sahel participe de la volonté commune de nos États de s'investir ensemble dans la sécurisation et le développement de notre espace commun, avec le soutien de nos partenaires, que je salue ici pour leur constante sollicitude à nos côtés. Aujourd'hui, nous travaillons sans relâche à l'opérationnalisation et au fonctionnement efficaces de cette force, avec l'appui, ô combien apprécié, de pays amis et d'organisations partenaires.

Les premières opérations de la Force conjointe débiteront, nous l'espérons, ce mois d'octobre 2017. Je puis assurer les membres que ces opérations seront conduites dans le strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. À cet égard, un dispositif civil sera déployé au sein de la Force pour veiller à cette dimension qui nous tient à cœur, car le succès de la Force repose sur l'adhésion pleine et constante de nos populations.

Cependant, je voudrais appeler votre attention sur quelques défis qui jalonnent l'opérationnalisation et le maintien de la Force. Au nombre de ces défis, figure en bonne place la mobilisation du financement intégral de la Force. C'est donc l'occasion pour moi d'inviter tous les pays amis et les organisations internationales partenaires à la conférence internationale de planification des contributions à la Force, laquelle est prévue le 16 décembre 2017 à Bruxelles. Je voudrais donner l'assurance que les ressources allouées à cette force seront gérées avec une totale transparence. De plus, nous restons ouverts à tout appui de nos partenaires pour assurer une meilleure gestion des ressources de ladite Force.

Je voudrais également ajouter, à l'intention des organisations internationales qui sont prêtes à nous soutenir, que cette Force conjointe est d'utilité publique avérée. Nous sommes dans une phase de transition aujourd'hui, mais la bataille que nous conduisons dans le Sahel est une digue aujourd'hui. Si, par malheur, cette digue devait céder, ce serait un malheur pour l'ensemble du monde civilisé, du monde qui partage nos valeurs. C'est pour cela que dans le domaine de l'équipement des bataillons, du renforcement des capacités logistiques, ainsi que celui des secteurs de la communication, de l'évacuation médicale d'urgence et de la lutte contre les engins explosifs improvisés, nous avons besoin de votre aide.

Parallèlement au volet sécuritaire, le G5 Sahel accorde une grande priorité aux questions de développement, de résilience des populations, de gouvernance, d'emplois décents pour la jeunesse de nos pays, etc. C'est le lieu pour inviter la communauté internationale à un accompagnement soutenu du Programme d'investissement prioritaire.

La mise en œuvre des objectifs de développement durable demeure une priorité pour le Mali. Dans ce contexte, le Gouvernement a adopté, en 2016, le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable pour la période 2016-2018, dont l'objectif global est de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Le cadre macroéconomique de notre pays a été assaini et de nombreux indicateurs montrent des évolutions encourageantes, notamment un taux de croissance économique robuste avec une moyenne annuelle de l'ordre de 6% et une amélioration substantielle du climat des affaires, tel que constaté par l'Union du Maghreb arabe. Dans un tel contexte, le Mali organisera les 7 et 8 décembre 2017 à Bamako le forum « Invest in Mali », et nous invitons les pays amis et les organisations internationales à venir faire le pari du Mali.

Pays sahélien à vocation agro-sylvo-pastorale, le Mali demeure fortement préoccupé par les changements climatiques, qui constituent l'un des défis majeurs pour la survie et le développement de l'humanité. C'est pourquoi, je voudrais réaffirmer ici l'attachement du Mali à la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris

sur les changements climatiques, auquel nous sommes parties. À cet égard, la communauté internationale doit rester mobilisée pour sa mise en œuvre afin de préserver l'écosystème pour les générations présentes et futures.

Le monde continue de faire face à de nombreux défis de santé publique comme le VIH/Sida, le paludisme, la tuberculose, l'Ebola. Tout en saluant les progrès dans la lutte contre ces pandémies, il nous faut renforcer la mobilisation internationale pour atteindre les objectifs communs d'éradication de ces maladies. Il nous faut redoubler de vigilance, d'efforts pour mettre en œuvre notamment la « Déclaration politique sur le VIH et le sida : accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 », que nous, dirigeants du monde, avons adoptée à New York, ici, en juin 2016.

S'agissant des questions de migration, le Mali appuie pleinement le processus en cours, au sein de notre organisation commune, les Nations Unies, visant à l'adoption, en 2018, d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il nous faut trouver collectivement des solutions idoines à la tragédie humaine dans la Méditerranée et dans le désert, qui ne laisse aucune conscience humaine indifférente, avec ces milliers de morts, y compris des femmes et des enfants. Ces cimetières marins sont un scandale du XXI<sup>e</sup> siècle, et cela doit cesser.

Le Mali se trouve être à la fois pays de départ, de transit et de destination des migrants. Aussi nous sommes-nous dotés d'une Politique Nationale de Migration, en vue d'un meilleur encadrement de la migration. Le Mali a également mis en place des mécanismes nationaux pour une meilleure gestion des questions migratoires.

Je salue ici la contribution substantielle de la diaspora malienne au développement économique, scientifique, culturel et social du Mali. Oui! Cette diaspora constitue à la fois notre fierté et notre richesse.

Le peuple et le Gouvernement maliens demeurent très attentifs à la situation en Afrique et dans le reste du monde. Ainsi, nous sommes préoccupés par la situation en Libye qui continue d'impacter négativement la région du Sahel, et nous appelons l'ensemble des parties prenantes libyennes à privilégier la recherche de solutions pacifiques en vue du règlement durable de la crise.

Le Mali est également attentif à la situation qui prévaut au Moyen-Orient, en particulier l'impasse dans

les négociations du conflit israélo-palestinien. Le Mali réaffirme son soutien au peuple palestinien frère dans sa lutte légitime pour recouvrer ses droits inaliénables et appelle à la reprise des négociations, en vue d'une solution à deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité dans un Moyen-Orient apaisé.

De même, nous sommes inquiets devant la montée sans précédent du terrorisme, de l'extrémisme violent et de l'intolérance religieuse dans le monde. Pour contenir ces menaces mondiales, qui n'épargnent aucun pays, il nous faut renforcer la coopération internationale et régionale, favoriser un dialogue fécond et permanent, et lutter contre les vulnérabilités qui exposent nos communautés à l'idéologie extrémiste. Le Mali se réjouit également des succès enregistrés dans la lutte contre les organisations terroristes de par le monde et lance un appel pressant à plus de coopération et de coordination dans la lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel.

Les réalités et les exigences du monde actuel nous commandent d'adapter la gouvernance mondiale aux défis du moment. La revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme tant attendue du Conseil de sécurité deviennent de plus en plus incontournables si nous voulons une Organisation des Nations Unies capable de répondre efficacement aux attentes légitimes de toutes les nations. Cela a été dit aujourd'hui ici à satiété.

Le Mali réaffirme pour sa part son attachement à la Position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité énoncée dans le Consensus d'Ezulwini. Au demeurant, nous exprimons notre préoccupation face à la tendance actuelle à la réduction du budget des opérations de maintien de la paix, dans le temps même où ces opérations deviennent cruciales et importantes en volume.

Je voudrais également réitérer l'appel du Gouvernement malien en faveur de la nécessaire adaptation des opérations de maintien de la paix à l'évolution vertigineuse qu'a connue le chapitre relatif au maintien de la paix et aux menaces mondiales. L'appel que nous avons lancé tout à l'heure pour l'appui à notre organisation commune régionale, le G5 Sahel, doit être répercuté pour qu'une opération vigoureuse de soutien au G5 Sahel conduise à l'effectivité de la tenue des promesses de financement qui nous ont été faites, car, malheureusement et hélas, bien souvent, cela n'aboutit qu'à des effets d'annonce dans le temps même où ces opérations s'avèrent indispensables et urgentes

pour le bonheur des populations qui sont sous la menace permanente de groupes divers qui écument notre grande région du Sahel.

Je me permets également de dire qu'aujourd'hui, notre préoccupation est forte face à la tendance à la réduction du budget de l'ONU. Heureusement, chacun d'entre nous a été un peu apaisé aujourd'hui par certaines interventions fortes qui nous ont rassurés.

Nous avons la responsabilité collective de faire la paix et d'assurer la sécurité dans le monde. Nous avons la responsabilité collective de ne laisser personne en marge et de créer les conditions d'un développement inclusif pour nos populations. Nous avons la responsabilité collective de sauver et de préserver notre environnement et notre planète commune. Par ma voix, le Mali s'engage à jouer pleinement sa partition dans cette œuvre collective de construction d'un monde meilleur pour tous.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Mali de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de S. A. S. le Prince Albert II de Monaco**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. A. S. le Prince Albert II de Monaco.

*S. A. S. le Prince Albert II de Monaco est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. A. S. le Prince Albert II de Monaco, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**Le Prince Albert II** : Je tiens en premier lieu à dire combien je suis heureux de voir M. Miroslav Lajčák conduire les travaux de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Nos vœux de succès l'accompagnent dans cette importante et délicate charge au service de la communauté internationale. Qu'il sache que je garde un excellent souvenir de la visite officielle que j'ai effectuée en Slovaquie en mai dernier. À cette occasion, j'ai pu apprécier son action et consolider les bonnes relations entre nos deux États.

« La paix doit être notre but et notre guide », mais « sans un environnement sain nous ne pouvons mettre fin à la pauvreté et construire la prospérité ». Ce sont les mots du Secrétaire général, et l'actualité leur donne une résonance particulière. Force est de constater que la menace d'une escalade nucléaire en Asie n'a jamais été aussi grande, et cette perspective ne peut laisser aucun dirigeant indifférent.

Conformément à ses obligations, Monaco se soumet aux résolutions du Conseil de sécurité adoptées au titre du Chapitre VII de la Charte. Respecter les engagements qui sont ceux de chaque État Membre est primordial. Aussi refusons-nous d'être les témoins impuissants de postures injustifiables qui font peser sur tous nos États un grave danger. Nous condamnons l'irresponsabilité de ceux qui exposent l'humanité à une catastrophe irréversible.

Conscient de l'importance de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, Monaco continue d'apporter son soutien aux actions collectives en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité. Ainsi, membre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Conseil de l'Europe, Monaco participe activement aux travaux de ces institutions régionales. À ce titre, la Principauté porte une attention particulière au travail de la Mission spéciale d'observation sur la crise en Ukraine et dans son voisinage.

La Principauté de Monaco, forte de 140 nationalités sur son territoire, a toujours été ouverte au dialogue. Son histoire s'est enrichie de cette diversité qui se perpétue aujourd'hui. Nous sommes convaincus que nos valeurs communes – la défense des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit – sont parmi les priorités constantes d'un État moderne soucieux du bien-être de ses citoyens et de ceux qui vivent sur son sol. Les idéaux qui nous unissent nous permettent de cheminer de conserve, les buts n'étant jamais acquis.

La lutte contre l'impunité est partie intégrante de ces idéaux. Le refus de laisser l'atrocité dicter sa loi est une condition *sine qua non* d'une souveraineté assumée. La Principauté de Monaco est pleinement engagée en faveur du respect de la justice et de la paix. Ceci motive notre soutien envers le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne. À sa mesure, Monaco poursuivra sa contribution dans l'aide fournie aux populations civiles meurtries afin de leur permettre de se reconstruire et d'envisager un avenir meilleur.

La situation en Afrique, où plus de 20 millions de personnes risquent de perdre la vie à cause de la famine, laissera des séquelles dramatiques. Si la sécheresse est un facteur aggravant, il faut toutefois reconnaître que la première cause de cette catastrophe humanitaire est la guerre. Selon ses traditions, Monaco a affiché sa solidarité en répondant à l'appel de l'ONU au travers de contributions au Programme alimentaire mondial, au Comité international de la Croix-Rouge ainsi qu'à des organisations non gouvernementales monégasques.

Au-delà de ses interventions d'urgence humanitaire, la coopération monégasque met en œuvre une politique en faveur de l'éradication de la pauvreté et du développement durable, au service des plus vulnérables. Le nouveau plan stratégique de l'aide publique au développement de mon pays participera ainsi, en lien avec des partenaires publics et privés, à la réponse à apporter aux besoins les plus immédiats que sont la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et l'insertion professionnelle, au-delà du simple devoir d'assistance.

La bonne gouvernance, la lutte contre la corruption ou encore des ressources publiques suffisantes ne sont pas de vains mots, mais des atouts sans lesquels aucun État ne peut satisfaire les besoins de base de sa population et inscrire sa politique de développement dans la durée nécessaire. Ces crises ne rendent que plus justifié le plaidoyer du Secrétaire général pour « la prévention pour le respect des droits humains, pour la création d'opportunités et de travail décent pour les jeunes ».

En déposant aujourd'hui l'instrument de ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, j'entends de nouveau associer mon pays aux efforts de la communauté internationale en faveur de la promotion de leurs libertés fondamentales et de leur dignité. Comme l'avait si bien observé Dag Hammarskjöld :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« L'ONU n'a pas créé le paradis, mais elle a évité l'enfer. »

*(l'orateur reprend en français)*

Les attentats dont sont victimes les civils innocents nous affectent tous, quel que soit le lieu où ces viles attaques sont perpétrées. Nous souhaitons que le Bureau de lutte contre le terrorisme puisse nous rassembler dans notre détermination à annihiler cette barbarie.

Le changement climatique fait peser sur l'humanité un danger imminent. La violence sans précédent des événements climatiques extrêmes récents nous amène à reconnaître nos limites. Face au déchaînement de la nature, l'homme est toujours perdant. Qu'ils se forment dans l'Atlantique ou dans le Pacifique-Nord, les ouragans et les typhons ont eu des conséquences tragiques. L'Accord de Paris recueille 195 signatures et compte 159 États Parties. Ces données sont la preuve la plus manifeste de l'urgence ressentie au niveau mondial. La prise de conscience universelle et la mobilisation de tous les secteurs de nos sociétés pourront seules nous permettre d'assurer les adaptations de nos économies. Plusieurs États, dont Monaco, mais également des entreprises privées, ont d'ores et déjà annoncé des mesures drastiques qui contribueront au changement dans nos modes de transport, de production et de consommation. De façon générale, un changement de nos modes de vie est aujourd'hui plus que nécessaire. Le rapport conjoint de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la Santé, du 12 juillet dernier, sur l'accès à l'eau et à l'assainissement pointe du doigt les inégalités criantes qui ne cessent de se creuser. Trop de personnes demeurent marginalisées ou continuent de vivre dans des conditions inacceptables.

Nous devons, par ailleurs, persévérer résolument dans la voie de la lutte contre toutes les formes de violence grave contre la dignité humaine et, notamment, œuvrer en faveur de l'amélioration de la condition de la femme, alors que les discriminations et les violences dont elles sont victimes perdurent. C'est pourquoi Monaco salue la courageuse initiative du Secrétaire général et a signé hier le pacte volontaire entre l'ONU et les États Membres pour éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations de paix, d'assistance humanitaire, de promotion et de protection des droits de l'homme et, plus largement, dans la contribution de l'Organisation au développement durable. Cet engagement est un signal fort pour que la tolérance zéro devienne effectivement la norme pour tous les États.

Il me paraît important aujourd'hui de revenir, pour l'apprécier davantage, sur le contexte de la création de l'Organisation des Nations Unies. Cet exercice de mémoire nous permet de mettre en perspective nos difficultés actuelles et de nous convaincre, si nous ne l'étions déjà, de l'importance de cette organisation universelle. Cela m'amène à exprimer ma satisfaction sur la vision que le Secrétaire général a soumise afin que l'Organisation soit mieux à même d'assister ses États Membres dans la mise en œuvre du Programme

de développement durable à l'horizon 2030. Nous le soutenons dans ses initiatives de réforme car nous voulons une Organisation moderne et performante, où les fonctionnaires internationaux, tant au Siège que sur les nombreux terrains d'opérations, se sentent investis d'une mission prioritaire pour laquelle leur travail et leur abnégation sont reconnus. Je voudrais, à cet égard, rendre hommage à tous ceux qui s'engagent à remplir cette mission sur le terrain, parfois – comme nous l'avons, hélas, encore vu cette année trop souvent – au péril de leur vie. À nous, dirigeants rassemblés dans cette enceinte, de forger des consensus ambitieux, de confier des mandats réalistes et des moyens suffisants à l'Organisation.

Le premier rapport volontaire de Monaco sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable a été présenté lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous les auspices du Conseil économique et social, en juillet dernier. Monaco, comme chaque État ici présent, peut désormais confronter l'efficacité de ses choix aux objectifs universels que nous avons adoptés ici même il y a deux ans. Je souhaite revenir également sur l'appel à l'action que nous avons adopté le 9 juin dernier (résolution 71/312), reconnaissant que l'océan est notre avenir. La mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14 sur la vie aquatique revêt des spécificités particulières. Le succès de la Conférence qui lui était consacrée a démontré que la conservation et l'exploitation durable des océans et des mers, ainsi que leurs ressources, sont indispensables à notre survie.

Mon engagement pour la planète en général, et pour les océans en particulier, est total et permanent. J'ai l'intime conviction que notre capacité à sauver l'océan d'un déclin programmé nous permettra de sauver la planète. C'est pourquoi je salue la décision visionnaire prise par le Secrétaire général de nommer un Envoyé spécial pour les océans. Cette nomination est emblématique des défis à relever et hautement nécessaire pour rationaliser nos actions. Nul ne doute du dévouement et de l'engagement sans faille du Président de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, M. Peter Thomson, que nous félicitons chaleureusement, tant pour le travail accompli ces derniers mois que pour ses nouvelles responsabilités. Nous plaçons les plus grands espoirs dans sa capacité à fédérer le système des Nations Unies, la société civile, le secteur privé et académique, pour que les cibles de l'objectif de développement durable n° 14 soient atteintes. C'est donc avec une grande fierté que le

Musée océanographique de Monaco – Fondation Prince Albert I<sup>er</sup> l'accueillera dans les locaux de la Maison des Océans à Paris. La Principauté perpétue ainsi la tradition instaurée par mon trisaïeul, prince océanographe, scientifique passionné, dont l'une des ambitions était notamment de rendre la science accessible à tous et d'utiliser les nouvelles connaissances pour accroître le bien-être de l'humanité.

Il y a quelques semaines, j'ai eu le privilège de présenter, en marge de la Conférence visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, « Les Explorations de Monaco ». Les trois ans de navigation du navire *Yersin* autour du monde visent à accroître nos connaissances par la recherche biologique marine, en association avec les scientifiques locaux, à disséminer les résultats de nos recherches et à promouvoir une action collective et concertée, telle que la création d'aires marines protégées, tout en stimulant l'innovation.

Je souhaite conclure mon propos par cette confiance dans la science qui nous permet de fonder nos décisions sur des faits avérés et vérifiables. Qu'elle nous rassure ou nous effraie, la science doit nous inciter à l'action et donc à avancer ensemble pour le progrès et l'espoir d'un monde meilleur.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le S. A. S. le Prince Albert II de Monaco de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*Le Prince Albert II de Monaco est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Andrzej Duda, Président de la République de Pologne**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Pologne.

*M. Andrzej Duda, Président de la République de Pologne, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Andrzej Duda, Président de la République de Pologne, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Duda** (*parle en polonais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) :

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, M. Miroslav Lajčák, de son élection à ce poste éminent. Je tiens également à l'assurer que la Pologne l'appuiera pleinement dans les tâches qui l'attendent, et lui dire combien nous nous félicitons de son élection, car il représente un pays ami et voisin du mien. Une fois encore, je lui présente mes plus chaleureuses félicitations. Je voudrais également remercier M. Peter Thomson de sa présidence dynamique durant la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

À l'instar des piliers du système des Nations Unies, les objectifs fondamentaux de la communauté internationale sont la promotion du développement durable, le maintien de la paix et de la sécurité et la protection des droits de l'homme. J'ai donc été très heureux d'apprendre que le thème de la session de cette année met l'accent sur les besoins de l'être humain. Trop souvent dans la politique internationale, nous consacrons trop de temps et d'attention aux grands modèles économiques et systèmes sociaux, oubliant que la politique et l'économie sont en fait des questions humaines. Lorsque nous cessons de nous concentrer sur ces questions, nous perdons inévitablement de vue l'objectif qui sous-tend nos efforts communs, à savoir assurer la paix et le bien-être de chaque personne et de chaque famille dans nos pays par le biais d'une politique au service des personnes qui vise à répondre à leurs besoins et qui est fondée sur la notion de dignité inhérente à la vie humaine.

À l'heure où nous parlons de politique centrée sur l'être humain et axée sur son besoin de vivre dans la paix et dans des conditions décentes, nous devons d'abord et avant tout évoquer la nécessité de défendre et de protéger la vie humaine. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, que nous avons tous adopté, définit un modèle mondial de développement durable. Conformément à ses recommandations, nous devons axer nos efforts sur l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes en mettant en œuvre une série d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Dans le même temps, nous devons garder à l'esprit que ce processus doit se faire dans le respect de tous les droits connexes, notamment les droits économiques, sociaux, politiques, civils et culturels ainsi que le droit au développement. En adoptant le Programme 2030, nous avons démontré notre capacité d'agir en tant que communauté. Cependant, la mise en œuvre des objectifs de développement durable demeure un défi

redoutable qui nécessitera une coopération étroite au niveau international.

En tant que partenaire fiable et responsable, la Pologne est attachée à la pleine mise en œuvre des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous pensons que ce n'est que par une application effective que nous serons en mesure de garantir les conditions socioéconomiques que nous appelons tous de nos vœux. Cela suppose une coordination et une action globale dans de nombreux secteurs et à tous les niveaux du Gouvernement – local, national, régional et international. Au plan national, la Pologne prend des mesures concrètes pour mettre en œuvre sa vision du développement dans l'esprit du Programme 2030 afin de veiller à ce qu'aucun de ses citoyens ne soit laissé pour compte.

La stratégie de développement responsable que le Gouvernement polonais a adopté en février vise à garantir à la Pologne comme au peuple polonais un développement qui soit durable, stable et, plus important encore, responsable, et qui englobe à la fois les générations présentes mais aussi et surtout, les générations futures. Sur la scène internationale, la Pologne aide les pays qui s'efforcent d'assurer leur développement socioéconomique, notamment par le biais de la coopération pour le développement. Nous voulons faire en sorte que nos actions soient aussi efficaces que possible. C'est pourquoi nous faisons fond sur l'expérience des autorités et des organisations non gouvernementales polonaises pour travailler avec les États que nous pouvons soutenir le plus efficacement possible.

Nous sommes profondément préoccupés par le nombre croissant de personnes qui souffrent du fait de conflits prolongés, en particulier en Syrie et en Ukraine. Guidés par le principe de solidarité, nous augmentons également systématiquement notre aide humanitaire. Nous estimons par ailleurs qu'il est très important de veiller à la cohésion et à la complémentarité entre l'aide humanitaire et l'aide au développement et d'œuvrer à éliminer les causes profondes des crises humanitaires. Il s'agit de notre devoir à tous, et l'avenir de l'ordre mondial et de la communauté internationale dépendra de notre capacité à le faire. Qui plus est, nous devons veiller inlassablement au respect et au renforcement du droit international humanitaire.

L'un des objectifs du Programme 2030 est de stopper les changements dans notre environnement naturel, qui peuvent être observés dans tous les pays

et sur tous les continents, et qui ont des effets négatifs sur les économies nationales et le niveau de vie de communautés entières. Depuis plusieurs années, la Pologne participe aux efforts déployés au niveau mondial pour protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques. Nous avons rempli nos obligations à cet égard, dépassant nos objectifs de réduction au titre du Protocole de Kyoto. Nous avons travaillé de concert avec l'Union européenne pour apporter une contribution très ambitieuse à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et poursuivrons nos efforts de développement à faible émission de carbone dans le but de protéger notre climat.

L'année prochaine, pour la troisième fois, la Pologne aura l'honneur d'accueillir la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La vingt-quatrième session de la Conférence (COP 24), qui se tiendra dans la ville de Katowice, sera d'une importance fondamentale en raison de l'adoption prévue des modalités de mise en œuvre de l'Accord de Paris. En tant que Présidente de la Conférence des Parties, la Pologne fera de son mieux pour que le sommet parvienne à des résultats ambitieux. Nous continuerons de jouer un rôle moteur dans les négociations sur le climat, dans l'esprit de l'Accord de Paris, en veillant à la participation de tous les États et à la transparence des débats, tout en respectant les conditions qui prévalent au sein des différents pays et les choix qu'il font en ce qui concerne les moyens de réduire leurs émissions.

L'élection de la Pologne au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent pour la période 2018-2019 témoigne du potentiel croissant de mon pays et de sa participation aux efforts visant à garantir la paix et la sécurité internationales. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance pour les 190 votes en faveur de la Pologne, l'un des meilleurs résultats dans l'histoire des élections au Conseil. Pour nous, l'élection et ses résultats sont à la fois un immense honneur et une obligation de taille. Je tiens à remercier la communauté des Nations Unies de nous avoir accordé une telle confiance. Nous estimons que notre mandat au Conseil de sécurité est un engagement à représenter tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, quelle que soit leur affiliation à tel ou tel groupe régional.

Nous arrivons au Conseil de sécurité avec des valeurs qui sont particulièrement importantes pour mon pays. D'abord et avant tout, il s'agit de notre ferme

attachement au droit inaliénable de chaque pays à la souveraineté et à la liberté. Nous arrivons au Conseil de sécurité avec la conviction que le droit international est le seul mécanisme efficace pour préserver les relations pacifiques entre les pays. La liberté est synonyme de paix, l'asservissement, une source de guerre. Des principes tels que la liberté d'expression et le droit des États souverains à l'autodétermination sont d'une importance particulière pour la sécurité. Je mentionne ce point, parce que l'année dernière, en particulier, on a constaté dans de nombreux États un nombre croissant de cas de manipulation des processus politiques par le biais de mesures hybrides, qu'il s'agisse de propagande ou d'ingérence directe dans le processus démocratique. De telles tentatives de la part de pays tiers visant à influencer sur les politiques démocratiques menées par des pays libres doivent également être un motif de préoccupation pour la communauté internationale.

Les questions que je viens de mentionner, ainsi que l'analyse des relations internationales dans leur état actuel, corrobore la thèse selon laquelle la sécurité dans le monde moderne doit être considérée sous plusieurs angles. Ce n'est pas seulement la puissance militaire d'un État qui détermine le sentiment de sécurité de ses citoyens, mais également des domaines qui transcendent souvent le cadre ordinaire des travaux du Conseil de sécurité. Les changements dans l'environnement naturel, les disparités économiques, les conflits alimentés par la concurrence autour de ressources naturelles et l'insuffisance des soins de santé peuvent également compromettre ce sentiment de sécurité. Aussi me semble-t-il que ces questions devraient figurer en permanence à l'ordre du jour du Conseil.

Le respect et la primauté absolue du droit international dans les relations entre États sont le garant de notre efficacité s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, la Pologne s'efforcera de veiller à ce que tous les différends et conflits soient réglés conformément au principe fondamental du règlement pacifique. Dans ce contexte, nous sommes tout à fait d'accord qu'il faut privilégier la médiation et la prévention des conflits, comme le préconise le Secrétaire général, ce qui est conforme à notre conviction que les mesures préventives qui ciblent les causes profondes des problèmes sur le terrain donnent de meilleurs résultats et des résultats plus rapides et plus concrets.

Lors de ma visite au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba cette année, j'ai parlé de l'importance de la capacité de la communauté internationale à prévenir les conflits. Il n'y a pas de conflits sans causes profondes, et dans le même ordre d'idées, il n'y a pas de conflits qui ne puissent être réglés. Nous devons, d'abord et avant tout, mais pas exclusivement, appliquer cette approche aux problèmes liés aux migrations de masse et aux réfugiés, auxquels beaucoup de régions et continents font face. Les troubles internes persistants et les risques d'attentats terroristes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que tous les problèmes qui en découlent, appellent une réponse collective de la part de toute la communauté internationale. Par conséquent, nous avons le devoir d'éliminer les causes profondes du problème des réfugiés et de rétablir le droit de toutes les personnes à vivre dans leur propre pays. Les interventions humanitaires et l'aide au développement doivent avoir pour objectif primordial d'aider les réfugiés afin qu'ils puissent retourner un jour dans leurs pays. Les mesures qui contribuent à renforcer la résilience des États et des sociétés sont particulièrement importantes pour les efforts visant à résoudre des problèmes tels que la pauvreté structurelle, le chômage et le manque d'accès à l'éducation.

La Pologne a toujours estimé que l'efficacité du droit international était d'une importance primordiale. Ses lois se basent sur les principes de la coopération et du respect des obligations internationales de bonne foi, ce qui garantit que les différends internationaux sont réglés par le dialogue plutôt que par l'agression et la violence armée. En ce qui concerne les situations dans lesquelles les États utilisent l'agression comme instrument de politique étrangère, la Pologne exhorte la communauté internationale à ne pas reconnaître les faits accomplis qui peuvent résulter de telles politiques.

La Pologne souhaite contribuer à l'édification d'un ordre international fondé sur les principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Toute tentative de violer ces principes, qu'elle soit couronnée de succès ou non, porte atteinte à la confiance mutuelle. Depuis près de 10 ans en Géorgie et depuis près de trois ans en Ukraine, nous sommes témoins de violations flagrantes des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment l'inviolabilité des frontières, le respect de la souveraineté et le fait qu'il faut s'abstenir de recourir à la force militaire pour régler les différends. À notre avis, le respect absolu du droit international est la base d'un règlement stable, prévisible

et pacifique des différends entre les États et ce faisant, la garantie d'une croissance véritablement durable.

La situation dans la péninsule coréenne a été marquée par des tentatives flagrantes de perturber l'ordre mondial actuel, lesquelles créent des risques croissants d'escalade de la situation dans la région. Les programmes d'armes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que ses derniers essais d'armes nucléaires, constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous espérons que la communauté internationale continuera d'intensifier ses efforts à cet égard, comme on a pu le voir lors de l'adoption par le Conseil de nouvelles résolutions tout récemment, ce qui nous permettra d'enrayer la spirale des tensions et de stabiliser la situation dans la région.

La Pologne attache beaucoup d'importance aux objectifs du désarmement et à l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le seul instrument qui peut véritablement nous rapprocher de la réalisation de ces objectifs est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), lequel fait l'objet d'un examen tous les cinq ans en vue de faire le point sur les progrès réalisés dans sa mise en œuvre et de renforcer les engagements y relatifs. La Pologne a déjà pris les devants s'agissant du processus préparatoire de la prochaine Conférence d'examen du TNP en 2020, ce qui atteste de notre engagement de longue date en faveur de la non-prolifération, de l'interdiction des essais nucléaires et de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Le troisième pilier de l'action du système des Nations Unies est la protection des droits de l'homme, dont le fondement est le droit fondamental à la vie. Malheureusement, dans trop de régions du monde, les gens sont privés de ce droit, ainsi que du droit à la dignité humaine, du droit à la liberté personnelle et du droit à la liberté de conscience et de religion. Un problème particulièrement évident à cet égard est la persécution des minorités religieuses, y compris les chrétiens. La Pologne condamne avec la plus grande fermeté tous les cas de persécution et de discrimination sur la base de la religion et insiste sur l'importance des engagements pris par les États pour assurer la protection de tous les membres des minorités religieuses, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le droit de vivre dans la dignité doit également inclure le droit

de respecter les traditions des populations autochtones et le modèle familial traditionnel, pourvu qu'ils soient compatibles avec les droits fondamentaux des individus.

Dans sa campagne pour être élue membre du Conseil de sécurité, la Pologne a choisi le slogan « Solidarité, responsabilité, engagement ». Telles sont les valeurs que nous voulons promouvoir sur la scène internationale. Ce n'est que grâce à un sentiment de responsabilité partagée, ainsi qu'à des relations et une coopération harmonieuses entre tous les États, que nous pourrions parvenir à un développement, une sécurité et une paix durables, et pas seulement aujourd'hui, mais aussi au profit des générations futures.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Pologne de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Andrzej Duda, Président de la République de Pologne, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République arabe d'Égypte.

*M. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Al Sisi** (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter M. Miroslav Lajčák à l'occasion de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session et lui souhaiter plein succès dans l'exercice de ses fonctions. Je voudrais également saisir cette occasion pour adresser mes sincères remerciements au Président sortant, M. Peter Thomson, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée à sa soixante et onzième session.

Chaque fois que nous nous rassemblons dans cette salle, nous ravivons les espoirs et les aspirations à la paix et au développement des peuples que nous avons l'honneur de représenter et de servir. Les

nouvelles générations comptent sur nous pour réaliser leurs rêves d'une vie décente dans le cadre d'un ordre international juste, un ordre mondial à même de relever des défis tels que les changements climatiques, les catastrophes naturelles, les maladies et les épidémies, ainsi que d'autres crises causées par l'homme – la guerre, le terrorisme et les profondes inégalités en matière de répartition des ressources et de possibilités de développement.

Il ne fait aucun doute que les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies restent valables en tant que fondements d'un monde qui donne à tout le monde la possibilité de tirer parti des progrès considérables réalisés sur le plan scientifique, en matière de développement économique, ainsi que de la révolution technologique qui a rapproché les sociétés d'une manière sans précédent. Ces progrès ont permis de relier entre elles les sociétés du monde comme jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité et ouvrent des perspectives sans précédent de réaliser l'aspiration à un ordre international juste et sûr qui consacre le droit à la liberté, au développement et au progrès et qui permet toutes les interactions entre les personnes. En Égypte, nous croyons fermement dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et nous sommes convaincus que la concrétisation de ces principes est non seulement possible, mais qu'elle est aussi une obligation et une nécessité.

L'Égypte a une longue expérience avec l'ONU : elle est l'un des États fondateurs de cette organisation; elle a été élue six fois membre du Conseil de sécurité; et elle est actuellement le 7<sup>ème</sup> fournisseur au monde de contingents aux opérations de maintien de la paix. Tout cela atteste de ce que nous œuvrons sans cesse à la réalisation de ce en quoi nous avons foi, à savoir l'établissement de partenariats entre les nations en vue de construire un monde qui réponde aux aspirations de nos enfants et de nos petits-enfants à la liberté, à la dignité, à la sécurité et au bien-être.

Toutefois, la responsabilité qui nous incombe implique aussi que nous disions en toute franchise que nous sommes, hélas, encore loin de parvenir à ce monde auquel nous aspirons – et qui est possible. Nous sommes encore incapables de contenir et de prévenir les conflits armés, de contrer la menace du terrorisme, de poursuivre le désarmement nucléaire, de corriger les grands déséquilibres inhérents à l'ordre économique mondial en place, qui creuse le fossé entre pays développés et pays en développement. Je peux dire

en toute conscience que la situation actuelle du monde arabe et africain illustre la crise de l'ordre mondial et son incapacité à concrétiser les valeurs et les principes sur lesquels a été fondée l'Organisation des Nations Unies.

La région arabe, berceau de la civilisation et de la culture égyptiennes, est aujourd'hui le foyer de certains des conflits internes les plus intenses dans l'histoire contemporaine, et celle qui est la plus menacée par le terrorisme. Qu'on en juge : un réfugié sur trois dans le monde est d'origine arabe, et la mer Méditerranée s'est transformée en plaque tournante de la migration irrégulière depuis les pays d'Afrique et d'Asie. Selon un rapport sur la pauvreté multidimensionnelle dans la région élaboré par la Ligue des États arabes en coordination avec l'ONU – il sera publié demain – les migrants fuient essentiellement la guerre civile et des conditions sociales et économiques difficiles.

L'Afrique reste au cœur de la politique étrangère de l'Égypte. Les racines de notre qui plongent profondément dans ce continent-mère. Et nous sommes fiers de notre identité africaine et de notre appartenance à ce continent. L'Afrique est désormais confrontée aux mêmes menaces sécuritaires que celles auxquelles fait face la région arabe, et est un exemple vivant de la crise de l'ordre économique mondial qui est la source première de la pauvreté et des inégalités et le responsable principal des crises économique, politique et sociale qui menacent la stabilité et la sécurité internationales et qui rendent superflu le débat sur les objectifs de développement durable, pourtant nécessaire du fait de la déplorable situation internationale.

L'Égypte se trouve donc entourée des foyers de tension les plus graves au monde et n'a d'autre choix que de poursuivre sa voie avec confiance face à des dangers sans pareil, en se fondant sur une stratégie de développement ambitieuse centrée sur des réformes économiques profondes et audacieuses, qui visent avant tout à autonomiser les jeunes – qui forment la majorité de la population non seulement en Égypte, mais dans la plupart des pays arabes et des pays en développement et qui vivent dans un monde interdépendant, complexe et en proie à des défis difficiles à relever par un pays, seul, quelles que soient ses capacités et quelle que soit sa détermination. Il est tout à fait naturel que l'ambitieux stratégie de développement de l'Égypte soit sous-tendue par une politique étrangère dynamique fondée sur les principes moraux ancrés dans notre patrimoine et dans notre culture et basée sur le respect des principes juridiques de l'ordre mondial, que l'Égypte a aidé à

mettre en place. Cette stratégie qui vise aussi à lever les obstacles qui entravent la réalisation des buts et objectifs de l'ONU repose sur les cinq grandes priorités et piliers suivants.

Premièrement, la seule sortie possible des crises dont pâtit la région arabe est l'attachement résolu au projet d'État national moderne, fondé sur les principes de citoyenneté, d'égalité, de primauté du droit et des droits de l'homme et rejetant toutes les tentatives d'allégeance à des constructions basées sur la doctrine, l'ethnie, la race ou la tribu. Toute réforme doit se faire obligatoirement dans le cadre de l'État national et ne saurait s'élever sur ces cendres. Ce principe est, pour résumer, l'essence même de la politique étrangère de l'Égypte et la base sur laquelle nous fondons nos approches visant le règlement des crises prolongées dans la région.

En Syrie, pays frère, toute sortie de crise doit passer par un règlement politique qui soit accepté par tous les Syriens et qui préserve l'unité de l'État syrien, sauvegarde ses institutions, élargit la base sociale et politique à toutes les composantes de la société syrienne, et prône la lutte résolue contre le terrorisme jusqu'à son élimination. La voie qui y mène passe par des négociations menées par les Nations Unies. L'Égypte appuie ces négociations avec la même résolution qu'elle met à condamner toute tentative de certaines parties de tirer profit de la tragédie syrienne pour établir des zones d'influence régionales ou internationales ou pour poursuivre des politiques de subversion – pratiques dont notre région a souffert ces dernières années. Le moment est venu de les confronter de façon résolue et d'y mettre fin une fois pour toute.

De même que nous pensons qu'un règlement politique est la seule solution viable à la crise en Libye, qui fait face à des tentatives visant l'effondrement de l'État et la transformation du pays en terrain d'affrontements tribaux et en théâtre d'opérations des organisations terroristes et des trafiquants d'armes et d'êtres humains. Je réaffirme ici très clairement que l'Égypte ne permettra pas qu'on continue de porter atteinte à l'unité et à la sécurité de l'État libyen ou de manœuvrer aux fins de l'exploitation abusive des ressources du peuple libyen frère. Nous continuerons de travailler de près avec les Nations Unies pour parvenir à un règlement politique basé sur l'Accord de Skhirat, qui a inspiré les propositions sur lesquelles se sont mis d'accord les Libyens lors de leurs réunions successives tenues ces derniers mois au Caire afin de

sortir de l'impasse politique et de relancer le processus de règlement dans ce pays frère.

La même logique s'applique à l'approche adoptée par l'Égypte pour trouver un règlement aux crises en Iraq et au Yémen. L'État national moderne, unifié, capable et juste, est le seul moyen de régler les crises et de répondre aux aspirations légitimes des peuples arabes.

Deuxièmement, le moment est venu de trouver un règlement global et définitif à l'une des crises les plus anciennes dans notre région arabe, à savoir la question palestinienne, qui témoigne le mieux de l'incapacité du système mondial à mettre en œuvre une longue liste de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le règlement de cette question par le biais d'une solution juste fondée sur les résolutions de la légitimité internationale et la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec pour capitale Jérusalem-Est, est la condition *sine qua non* pour permettre à toute la région de connaître la stabilité et de se consacrer au développement, et pour faire en sorte que les Nations Unies et le système mondial retrouvent leur crédibilité.

Il est indéniable que l'instauration de la paix privera le terrorisme de l'une des raisons principales invoquées pour justifier sa propagation dans la région, et permettra à tous les peuples de la région de vivre en paix et en sécurité. Le moment est venu d'abattre une fois pour toute le mur de la haine et de la rancune. Je peux affirmer ici que les arabes continuent de tendre leur main à la paix, et l'expérience de l'Égypte est là pour prouver que cette paix est possible et qu'elle constitue un objectif réaliste que nous devons tous nous efforcer sérieusement d'atteindre.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de sortir du texte et de m'adresser à tous ceux qui sont concernés par cette question, les Palestiniens en premier lieu.

Je m'adresse avant tout au peuple palestinien. Je lui dis qu'il est extrêmement important de s'unir derrière un objectif commun, d'aplanir ses divergences de vues, de ne perdre aucune occasion et d'être prêt à accepter la coexistence avec les autres – avec les Israéliens – afin d'instaurer la stabilité et la sécurité pour tous.

Je me tourne maintenant vers le peuple israélien. En Égypte, nous entretenons d'excellentes relations pacifiques avec les Israéliens depuis plus de 40 ans. Il est possible de répéter cette expérience – une excellente manière d'instaurer la paix et la sécurité tant pour

les Israéliens que pour les Palestiniens. J'appelle les Israéliens à appuyer franchement leurs dirigeants politiques et à ne pas hésiter à les aider. Nous sommes tous derrière eux pour qu'ils réussissent dans cette tentative. Cette occasion pourrait ne pas se représenter.

Je lance à présent un appel à tous les pays épris de paix et de stabilité. À tous les États arabes, je leur dis de soutenir ces nobles efforts, à l'instar d'autres pays également, car, s'ils sont couronnés de succès, ils changeront le cours de l'histoire.

Je m'adresse aussi aux dirigeants américains et au Président des États-Unis, et je leur dis que nous avons la possibilité d'ouvrir une nouvelle page de l'histoire de l'humanité et d'instaurer la paix dans la région.

Troisièmement, j'ai comme principe et priorité qu'il est impossible d'envisager un avenir pour l'ordre régional ou international dans lequel nous n'ayons pas apporté une réponse définitive et globale au terrorisme. Il convient d'aborder cette question d'une manière qui permette d'éradiquer le terrorisme et d'éliminer ses racines et ses causes, tout en dénonçant ouvertement toute partie qui appuie ou finance le terrorisme ou qui lui offre des voies politiques et médiatiques ou des refuges.

Honnêtement, il n'y a pas lieu de discuter sérieusement de la crédibilité d'un système qui fait dans le deux poids deux mesures – un système qui combat le terrorisme tout en tolérant ses partisans mais qui envisage avec eux les moyens d'éliminer une menace qu'ils ont eux-mêmes créée. Pour que nous puissions être honnêtes et fidèles envers nos peuples, les membres des diverses alliances internationales doivent répondre aux questions pertinentes que nous soulevons par dévouement envers nos peuples. Ceux qui préfèrent la duplicité pour satisfaire des intérêts politiques étriqués évitent ces questions, au détriment des États et de leurs peuples. Nous ne permettrons sous aucune circonstance que les sacrifices consentis par nos peuples soient vains.

Nous, dans le monde musulman, devons regarder la réalité en face et œuvrer de concert pour rectifier les notions dévoyées qui sont devenues un prétexte idéologique pour le terrorisme et son discours destructeur. Comme les membres s'en souviendront, l'Égypte a lancé une initiative visant à rectifier le discours religieux afin de faire renaître les authentiques valeurs de tolérance de l'islam. Les institutions religieuses de l'Égypte sont actuellement engagées dans ce processus, en coordination avec les entités internationales pertinentes.

L'Égypte, qui lutte aujourd'hui sans relâche pour éliminer le terrorisme de son territoire, est déterminée à débusquer, combattre et éliminer le terrorisme avec détermination, où qu'il se manifeste. Il est évident que la lutte contre le terrorisme a figuré au premier plan des priorités de l'Égypte au cours de son mandat de membre du Conseil de sécurité en 2016-2017 et durant notre présidence du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité. Nous ne souhaitons pas défendre uniquement l'avenir de l'Égypte, mais également l'avenir de la communauté internationale dans son ensemble.

Notre quatrième priorité est d'éliminer les causes profondes des crises internationales et les sources de menace à la stabilité internationale, ce qui nécessite de rendre opérationnel le principe de la responsabilité commune mais différenciée entre les membres de la communauté internationale, afin de réduire les écarts socioéconomiques entre pays développés et pays en développement.

Comment l'ONU, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable peuvent-ils être crédibles lorsque l'ordre économique international est lui-même responsable de l'augmentation des disparités, dans des proportions qui sont incompatibles avec les valeurs de justice et d'égalité? Comment les pays les moins avancés, aussi déterminés soient-ils, pourraient-ils avoir la moindre possibilité de mettre en œuvre des réformes économiques fondamentales pour remédier à la mauvaise gestion de leurs ressources si on ne corrige pas les déséquilibres dans l'ordre économique international? Ces ambitions nécessitent que les pays en développement participent davantage aux structures internationales de gouvernance économique et que leur accès aux financements, aux marchés et aux transferts de technologie soit facilité.

Cinquièmement, le règlement des différends dans le monde aujourd'hui ne peut se faire que dans le respect des principes du droit international et de la négociation, sur la base de principes juridiques, historiques et moraux, ainsi que dans le respect de la souveraineté des États et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Plus de sept décennies après la création de l'Organisation des Nations Unies, les bras de fer et les jeux à somme nulle ne peuvent rester un moyen de servir les intérêts des uns et des autres – surtout dans le monde actuel, qui est fondé sur l'interdépendance mutuelle entre les nations et où il existe d'importantes

possibilités de coopération et de compréhension pour réaliser les intérêts communs de tous.

Sur la base des principes que je viens de mentionner, l'Égypte a été à l'avant-garde des pays désireux de lancer l'Initiative pour le bassin du Nil en 1999. L'Égypte s'est également efforcée de conclure un accord trilatéral avec le Soudan et l'Éthiopie, pour aborder la question du barrage de la Renaissance sous l'angle de la coopération, d'une manière qui établisse un cadre juridique clair pour gérer la question conformément au droit international, aux principes établis et aux règles bien ancrées qui régissent les relations entre les États partageant des bassins hydrographiques transfrontières partout dans le monde. Cet accord reste un cadre juridique qui peut servir d'exemple pour refléter la logique de coopération et de partage entre les trois parties, aussi longtemps que la bonne foi persistera. Compte tenu du peu de temps disponible, il est d'une importance capitale de mettre en œuvre l'accord, afin de ne pas rater l'occasion de présenter un modèle efficace de gestion des relations entre les trois pays frères du bassin du Nil.

Notre rencontre en cette salle aujourd'hui est l'occasion de se livrer à une introspection authentique, au cours de laquelle nous devons reconnaître les diverses insuffisances qui empêchent le système international d'honorer les nobles objectifs et aspirations pour lesquels il a été fondé. C'est également l'occasion de renouveler notre engagement à mettre en place un ordre international plus équitable, étant donné que la réalisation de la justice sur le plan international reste une condition nécessaire pour relever les immenses défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui et qui mettent en péril la crédibilité du système international.

La tragédie humanitaire vécue par la minorité rohingya au Myanmar est une raison supplémentaire de rappeler à la communauté internationale ses obligations morales, sans parler de ses responsabilités juridiques, telles qu'elles figurent dans la Charte des Nations Unies. Nous devons travailler rapidement à une solution durable qui mette fin à la situation tragique des civils et s'attaque aux causes profondes de la crise, qui est devenue une menace pour la sécurité régionale et la stabilité des pays voisins.

Nous devons progresser ensemble pour donner aux peuples du monde les moyens de reprendre le contrôle de leur destin et explorer de nouveaux horizons de coopération entre les membres de la communauté internationale. Nous devons transcender le cercle

vicieux des intérêts étriqués et de la logique futile de la politique du pouvoir pour embrasser les horizons plus vastes des intérêts communs de l'humanité et de la coopération entre tous. Soyons fidèles à nous-mêmes et abandonnons la mentalité des politiques qui polarisent. Aujourd'hui, le monde a cruellement besoin de défendre les intérêts communs de l'humanité. Il incombe à tous les États de s'employer à établir des relations nouvelles entre tous les partenaires, sans aucune intention de nuire à qui que ce soit.

J'ai transmis le message de l'Égypte à l'Assemblée générale aujourd'hui, de manière explicite et claire. J'ai grand espoir que les efforts conjoints que nous déploierons au cours de la période à venir conduiront à un monde meilleur, plus sûr, stable et prospère. Longue vie à l'Égypte!

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République arabe d'Égypte de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*S. E. M. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Shavkat Mirziyoyev, Président de la République d'Ouzbékistan**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République d'Ouzbékistan.

*M. Shavkat Mirziyoyev, Président de la République d'Ouzbékistan, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Shavkat Mirziyoyev, Président de la République d'Ouzbékistan, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Mirziyoyev** (*parle en russe*) : Je tiens à dire combien je suis reconnaissant de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole à cette vénérable tribune de l'ONU.

Il y a quelques semaines, notre peuple a célébré en grande pompe le vingt-sixième anniversaire de l'indépendance de l'Ouzbékistan. Aujourd'hui, l'Ouzbékistan se développe rapidement. Tout en préservant avec soin la sagesse des générations passées, nous poursuivons consciencieusement des réformes

résolues et nous sommes déterminés à donner une nouvelle image du pays.

L'activité politique se développe et des réformes approfondies sont en train d'être mises en œuvre dans tous les domaines. L'objectif est de bâtir un État démocratique et une société juste, dont la priorité est l'application d'un principe simple et clair : les intérêts humains sont primordiaux. À l'issue de consultations nationales, la stratégie de développement quinquennale de l'Ouzbékistan a été adoptée. Durant son élaboration, nous nous sommes observés de l'extérieur afin non seulement d'évaluer objectivement notre potentiel et les possibilités qui s'offrent à nous, mais également d'examiner de près nos échecs et nos erreurs. La stratégie est un programme d'actions concrètes aux fins du renouvellement; elle est en train d'être appliquée.

Nous avons proclamé l'année 2017 Année du dialogue avec le peuple et des intérêts de l'homme dans notre pays. Notre objectif est de renforcer les mécanismes qui rendraient le pouvoir du peuple dans le pays non pas nominal, mais réel. Nous sommes profondément convaincus que ce n'est pas le peuple qui doit servir les organes gouvernementaux, mais plutôt les organes gouvernementaux qui doivent servir le peuple. Nous avons créé un bureau virtuel et un grand nombre de bureaux présidentiels de réception du peuple dans tout le pays. Plus d'un million de citoyens sont parvenus à régler des problèmes urgents grâce à l'aide de ces bureaux.

En coopération avec l'Organisation internationale du Travail, nous avons mis en place des mesures efficaces pour éliminer le travail des enfants et le travail forcé. Suite à la visite effectuée par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Al Hussein, un programme de mesures de renforcement des garanties en matière de protection des droits de l'homme a été mis au point. Nous avons aboli des pratiques dépassées telles que les visas de sortie, qui limitaient la liberté de mouvement. Un dialogue ouvert avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales sur la protection des droits de l'homme est en train de s'intensifier.

Sur la base du principe d'humanisme, les procès de nombreux détenus ont été rouverts. Les citoyens égarés qui sont tombés sous l'influence de l'idéologie extrémiste participent à des programmes de réinsertion sociale, et les conditions nécessaires sont en train d'être mises en place pour faciliter leur retour à une vie normale. Les activités de tous les organismes de

maintien de l'ordre relatives à la protection des droits de l'homme et des libertés sont sous supervision parlementaire et civile constante.

Le rôle des partis politiques et de la société civile est croissant, et l'indépendance véritable du secteur judiciaire est assurée. Le rôle des médias a considérablement augmenté. L'orientation la plus importante des réformes est la libéralisation de notre système économique et la création d'un climat favorable aux investissements. Nous nous basons sur une vérité simple : plus les gens sont riches, plus l'État sera fort.

Depuis le début du mois, l'Ouzbékistan est passé à un système de conversion gratuite de la devise nationale. Toutes les mesures nécessaires ont par ailleurs été prises pour atténuer les conséquences néfastes potentielles pour la population. Pour la première fois, un institut du médiateur pour la protection des droits des entrepreneurs a été créé. La taxation des entreprises a considérablement diminué. L'accès des entreprises au crédit a été élargi. De nouvelles zones de libre-échange ont été lancées et offrent de nombreux avantages aux investisseurs. La coopération avec les institutions financières internationales se développe, et le partenariat avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement a été renouvelé. Je tiens à souligner que le contenu de la stratégie est pleinement conforme aux objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies.

Nous sommes convaincus que l'ONU doit continuer de jouer un rôle central dans les relations internationales. L'Ouzbékistan soutient sa réforme progressive. Nous estimons que eu égard aux réalités du monde moderne, le Conseil de sécurité doit être élargi. Nous appuyons les mesures prises par les nouveaux dirigeants de l'ONU pour améliorer son système de gestion. Je réaffirme que l'Ouzbékistan poursuivra son partenariat étroit avec les structures onusiennes. Nous sommes déterminés à garantir la mise en œuvre pratique de la feuille de route élaborée suite à la récente visite du Secrétaire général, M. António Guterres, en Ouzbékistan.

Aujourd'hui, l'Ouzbékistan considère la région d'Asie centrale comme la principale priorité de sa politique étrangère, et c'est un choix conscient. Situé au cœur de l'Asie centrale, l'Ouzbékistan tient fermement à ce que la région devienne une zone de stabilité, de développement durable et de bon voisinage. Une Asie centrale pacifique et économiquement prospère est

notre principal objectif et représente pour nous une tâche prioritaire.

L'Ouzbékistan est déterminé à participer au dialogue et à des échanges constructifs et à renforcer les liens de bon voisinage. Nous sommes ouverts à des compromis raisonnables avec les pays d'Asie centrale sur toutes les questions sans exception. Grâce aux efforts conjoints déployés dans la région au cours des derniers mois, la confiance politique s'est considérablement renforcée. Des décisions fondamentales sur de nombreuses questions ont été prises.

La signature début septembre du traité relatif à la frontière entre l'Ouzbékistan et le Kirghizistan a marqué un événement historique. La percée réalisée pour la première fois en 26 ans sur cette question extrêmement sensible est devenue possible grâce à la volonté politique manifestée par les deux parties et à leur désir de trouver des solutions mutuellement acceptables. En un mot, une atmosphère politique totalement nouvelle a été créée dans la région en peu de temps.

J'estime que des consultations régulières entre les chefs d'État des pays d'Asie centrale faciliteraient la consolidation de cette tendance. Nous voulons aborder les problèmes fondamentaux de la région durant la conférence internationale de haut niveau sur le thème « Asie centrale : un passé et un avenir commun, coopération pour le développement durable et la prospérité mutuelle », qui doit se tenir en novembre à Samarkand sous les auspices de l'ONU. Sur la base des résultats de cette conférence, nous prévoyons de proposer l'adoption d'un projet de résolution spécial à l'Assemblée générale pour appuyer les efforts que déploie l'Asie centrale afin de garantir la sécurité et de renforcer la coopération régionale. Nous espérons que cette proposition sera appuyée par les hautes instances de l'ONU et par la communauté internationale.

Lorsqu'on évoque la difficulté de veiller à la sécurité et la stabilité en Asie centrale, on ne saurait oublier une question aussi importante que l'utilisation commune des ressources en eau partagées de la région. Nous sommes pleinement d'accord avec la position du Secrétaire général, selon qui les problèmes relatifs à « l'eau, la paix et la sécurité sont indissociables » (*S/PV.7959, p. 2*). Je suis convaincu qu'il n'y a pas d'autre option, pour trouver une réponse au problème de l'eau, que de prendre en considération, sur un pied d'égalité, les intérêts des pays et des nations de la région. L'Ouzbékistan appuie les projets de convention concernant l'utilisation des ressources en eau des bassins

fluviaux de l'Amou-Daria et du Syr-Daria qui ont été élaborés par le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive.

Je voudrais à nouveau appeler l'attention de l'Assemblée sur un des problèmes environnementaux les plus graves de notre époque, à savoir la catastrophe de la mer d'Aral. J'ai dans les mains une carte illustrant la tragédie de la mer d'Aral – je crois qu'elle se passe de commentaire. Surmonter les conséquences de l'assèchement de cette mer nécessite la consolidation active des efforts internationaux. Nous sommes favorables à la pleine mise en œuvre du Programme spécial des Nations Unies visant à apporter une assistance effective à la population touchée par la crise de la mer d'Aral, adopté cette année.

La stabilisation de la situation en Afghanistan est une condition préalable importante pour garantir la sécurité de la région mais aussi du monde. Nous sommes convaincus que la seule voie vers la paix en Afghanistan passe par un dialogue direct et sans conditions préalables entre le Gouvernement central et les principales forces politiques nationales. Ces négociations doivent être dirigées par les Afghans, avoir lieu sur le territoire afghan et être placées sous les auspices de l'ONU. Le peuple afghan est un peuple sage et il a le droit de choisir sa destinée en toute indépendance. Nous appuyons l'appel lancé par l'Administration du Président des États-Unis, Donald Trump, aux États voisins de l'Afghanistan pour qu'ils promeuvent le processus de paix et un règlement interafghan. L'Ouzbékistan continuera de contribuer à la reconstruction économique de l'Afghanistan, ainsi qu'au développement de ses infrastructures énergétiques et de transports et à la formation du personnel national. Je suis convaincu que l'Afghanistan doit rester au cœur de l'ordre du jour mondial. Les efforts de la communauté internationale doivent avant tout viser à régler les graves problèmes socioéconomiques de l'Afghanistan. Notre détermination commune à promouvoir la paix dans un pays qui souffre depuis si longtemps ne doit pas faiblir.

L'aggravation des menaces terroristes dans le monde, en particulier ces dernières années, montre qu'une lutte antiterroriste reposant principalement sur la force n'est pas justifiée. Souvent, les efforts se limitent à combattre les conséquences des problèmes, plutôt que s'attaquer à leurs causes profondes. Je suis convaincu que, associées à d'autres facteurs, l'ignorance et l'intolérance sont au cœur du terrorisme international et de l'extrémisme. À cet égard, le plus important est de lutter pour gagner l'esprit des gens, en particulier

les jeunes. La plupart des crimes liés aux activités et à la violence extrémistes sont commis par des personnes de moins de 30 ans. Les jeunes n'ont jamais été aussi nombreux dans toute l'histoire de l'humanité, avec un total de 2 milliards d'individus. L'avenir et le bien-être de la planète dépendent des adultes que nos enfants deviendront.

Notre tâche consiste à créer les conditions de l'épanouissement des jeunes et à faire obstacle à la propagation de ce virus qu'est l'idéologie de la violence. Nous estimons que, pour y parvenir, nous devons mettre en place la coopération multilatérale nécessaire dans le domaine du soutien social aux jeunes, et renforcer la protection de leurs droits et intérêts. À cet égard, l'Ouzbékistan propose de rédiger une convention internationale des Nations Unies sur les droits de la jeunesse, qui constituerait un instrument juridique international unifié visant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en faveur des jeunes et qui tiendrait compte des conditions de la mondialisation et du développement rapide des technologies de l'information et des communications. Dans notre conception, les États qui adhèreraient à ladite convention prendraient des engagements fermes pour faire en sorte que ce domaine devienne une des grandes priorités – et même une priorité vitale – de leurs politiques sociales.

Nous estimons que communiquer l'essence humaniste de l'islam à l'ensemble de la communauté mondiale est une des tâches les plus importantes qui nous incombe. Nous vénérons l'islam, religion sacrée dépositaire de valeurs ancestrales. Nous condamnons avec force ceux qui assimilent notre grande religion à la violence et à l'effusion de sang et nous ne pourrions jamais être d'accord avec eux. L'islam nous demande d'être bienveillants et pacifiques. Il appelle à préserver une humanité véritable. Je voudrais en particulier souligner l'incalculable contribution apportée par toute une lignée de penseurs éminents de la période renaissance en Asie centrale au développement des civilisations islamique et mondiale. L'un d'eux, Mouhammad al-Boukhârî, est célébré dans le monde entier pour avoir rédigé le *Sahih al-Boukhari*, deuxième livre le plus important de l'islam après le Coran. Pour préserver et étudier le très riche héritage qu'il nous a laissé et diffuser ses enseignements sur un islam éclairé, nous avons décidé de créer le Centre international de recherche imam al-Boukhârî, à Samarcande. Les activités du Centre pour la civilisation islamique, en cours de construction à Tachkent, contribueront à la réalisation de cette tâche.

Je voudrais soumettre aux participants à la présente séance une proposition visant à adopter un projet de résolution spéciale de l'Assemblée générale sur l'éducation et la tolérance religieuse. Son principal objectif serait de promouvoir un accès universel à l'éducation et de faire disparaître l'analphabétisme et l'ignorance. Il serait conçu pour promouvoir la tolérance et le respect mutuel, garantir la liberté de religion, protéger les droits des croyants et prévenir la discrimination à leur rencontre.

Tout en conservant résolument son statut de pays non aligné, l'Ouzbékistan est ouvert au dialogue. Nous sommes disposés à élargir la coopération avec tous les partenaires au nom de la paix, du progrès et de la prospérité. Nous considérons que cette coopération est un préalable essentiel à une mise en œuvre réussie des réformes les plus importantes qui sont menées dans notre pays et sont axées avant tout sur les personnes, leurs besoins et leurs intérêts.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'Ouzbékistan de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Shavkat Mirziyoyev, Président de la République d'Ouzbékistan, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Serzh Sargsyan, Président de la République d'Arménie**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République d'Arménie.

*M. Serzh Sargsyan, Président de la République d'Arménie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies. S. E. M. Serzh Sargsyan, Président de la République d'Arménie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Sargsyan** (*parle en arménien; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je tiens à féliciter M. Miroslav Lajčák de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session et à lui adresser tous mes vœux de succès dans ses fonctions. Je saisis également cette occasion pour féliciter une fois de plus M. António

Guterres de sa désignation au poste de Secrétaire général. Nous lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de son important mandat. L'Arménie appuie les priorités qu'il a définies.

Nous célébrons en 2017 le vingt-cinquième anniversaire de l'admission de l'Arménie à l'Organisation des Nations Unies. Le 2 mars 1992, le drapeau tricolore de l'Arménie était hissé devant le Siège de l'Organisation des Nations Unies, marquant l'aboutissement logique et tant attendu de l'exercice par le peuple arménien de son droit fondamental à l'autodétermination. Au fil des ans, l'Arménie est devenue un membre responsable et à part entière de la communauté internationale. Nous avons été confrontés à de nombreux défis, mais nous y avons fait face avec dignité. Le conflit du Haut-Karabakh a été le plus important et le plus redoutable. C'est la cinquième fois que je prends la parole du haut de cette tribune, et je me dois une fois encore d'évoquer ce conflit. J'aurais préféré parler de paix, de progrès et de coopération mais, hélas, nous en sommes encore loin. C'est pourquoi il est de mon devoir d'expliquer pourquoi nous ne sommes pas encore parvenus, loin s'en faut, au stade que nous appelons de nos vœux.

Le chapitre le plus récent de la lutte du peuple d'Artsakh pour l'autodétermination a commencé il y a près de 30 ans, lorsque les Arméniens d'Artsakh ont demandé pacifiquement à exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination. L'Azerbaïdjan a toujours répondu à ces appels en faisant usage de la force, et la politique du Gouvernement de Bakou a conduit au massacre, au nettoyage ethnique et à l'expulsion massive de la population arménienne d'Azerbaïdjan. Plus aucun Arménien ne vit aujourd'hui dans des districts où florissaient autrefois des populations arméniennes, et le Gouvernement azerbaïdjanais a poursuivi sa politique de destruction systématique du vaste patrimoine culturel et spirituel arménien dans les territoires sous son contrôle. Dans ces circonstances, le peuple d'Artsakh n'avait de toute évidence pas d'autre choix que de recourir à la légitime défense. L'Azerbaïdjan n'a tiré aucun enseignement de la guerre périlleuse qu'elle a menée de 1992 à 1994, pas plus que de ses conséquences et des négociations qui ont suivi. C'est ainsi que l'année dernière, en avril, il a livré une guerre de quatre jours, prouvant que l'objectif qu'il poursuit est l'extermination de la population d'Artsakh.

Au cours des hostilités militaires, les forces armées azerbaïdjanaises ont commis un certain nombre de crimes de guerre contre la population civile et les

prisonniers de guerre. Je pense utile de mentionner ici qu'un soldat qui s'était rendu coupable de telles atrocités a été décoré et que le Président de l'Azerbaïdjan lui a remis personnellement devant les caméras cette haute distinction de l'État.

Depuis des années, les discours de haine contre les Arméniens font partie intégrante de la politique d'État de l'Azerbaïdjan. Ils sont solidement ancrés dans ses programmes scolaires et empoisonnent l'éducation et la mentalité de la jeune génération. Cela fait des années qu'un certain nombre d'institutions intergouvernementales et autres organisations spécialisées en matière de racisme et de xénophobie tirent la sonnette d'alarme.

Tout cela nous amène à une conclusion : l'exercice par le peuple d'Artsakh du droit à l'autodétermination est d'une importance vitale. J'exprime là le point de vue de l'Arménie, d'Artsakh et de tous les Arméniens du monde. C'est un message que je rapporte d'Erevan, où se déroule en ce moment la sixième conférence de la diaspora arménienne.

Tout le monde doit savoir que pour le peuple d'Artsakh, qui construit sa démocratie, l'Azerbaïdjan n'est que le symbole de l'arriération médiévale. L'Azerbaïdjan n'a aucune justification juridique ou morale pour faire valoir quelque revendication que ce soit sur Artsakh. Artsakh n'a jamais fait partie de l'Azerbaïdjan indépendant, et il n'est pas juste d'essayer de l'annexer à cet État. Aujourd'hui, l'Artsakh libre est une société démocratique. La devise et l'engagement que nous partageons de ne laisser personne de côté doit être le fil conducteur de l'action menée par le système des Nations Unies. C'est pourquoi je pense que le peuple d'Artsakh ne doit jamais être exclu de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Je suis fermement convaincu que le statut non résolu du conflit du Haut-Karabakh ne doit avoir aucune incidence sur le peuple d'Artsakh et l'exercice de ses droits. Il s'agit, d'abord et avant tout, des droits inaliénables de tout être humain, du droit à la vie, du droit d'organiser la vie publique, de former librement son propre gouvernement, de communiquer sans entraves avec le monde extérieur et de nombreux autres droits. L'Arménie a toujours contribué et continuera de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population d'Artsakh et à son développement démocratique et durable. Personne n'a le droit d'entraver la mise en œuvre d'initiatives et de projets qui visent cet objectif. Le statut juridique d'Artsakh, ou, pour

être plus précis, l'absence de reconnaissance juridique internationale n'est pas un obstacle à l'exercice des droits des hommes et des femmes qui y vivent.

Nous sommes fermement convaincus qu'il n'y a pas d'autre solution que le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Aujourd'hui, du haut de cette tribune, je réaffirme notre engagement à y œuvrer. Dans le même temps, chacun doit savoir que la question du Haut-Karabakh est une question de droits de l'homme, qui ne peut être réglée que par le biais de l'un des droits fondamentaux et inaliénables – celui des peuples à disposer d'eux-mêmes. En définitive, quelle que soit l'option choisie pour le règlement du conflit, la République d'Artsakh ne doit voir son statut et sa liberté diminuer par rapport à sa situation d'aujourd'hui. L'Azerbaïdjan doit reconnaître et respecter le droit du peuple d'Artsakh de décider de son propre avenir par la libre expression de sa volonté. Tous les mécanismes internationaux et nationaux existants doivent garantir la sécurité de la population arménienne d'Artsakh. Toutes les autres questions sont secondaires et seront réglées de manière logique et équitable en parallèle avec le processus de règlement global.

La dernière fois que j'ai pris la parole à cette tribune et évoqué le processus de reconnaissance internationale du génocide arménien (voir A/71/PV.17), j'avais estimé qu'il était de mon devoir de remercier un par un tous les pays, qui avaient reconnu le crime odieux commis contre mon peuple par l'Empire ottoman. Je me dois de remercier ici tous les pays qui se sont montrés honorables et responsables en reconnaissant le génocide arménien ou en réaffirmant leur position à ce sujet. Je les en remercie, quelles qu'aient été la forme et la langue dans lesquelles ils l'ont fait. Je remercie les nombreux pays et personnes, organes d'État, entités régionales et organisations qui appellent un chat un chat. C'est important, car le déni ouvre la voie à de nouveaux crimes de génocide. Dans ce contexte, nous rappelons que l'année prochaine, le système des Nations Unies célébrera le soixante-dixième anniversaire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. L'Arménie entend proposer une nouvelle initiative à cette occasion, et nous invitons tout le monde à se joindre à nous en appuyant cette initiative.

Néanmoins, nous n'avons jamais fait de la reconnaissance du génocide arménien une condition préalable à la normalisation des relations bilatérales entre l'Arménie et la Turquie. Par ailleurs, c'est à l'initiative de l'Arménie qu'a été lancé un processus de

normalisation, qui a abouti à la conclusion des protocoles de Zurich en octobre 2009. Ces documents n'ont pas été ratifiés jusqu'à présent. Ils se trouvent quelque part au fond d'un tiroir à Ankara. Le Gouvernement turc a fixé, pour la ratification de ces protocoles, des conditions absurdes qui vont à l'encontre de la lettre et de l'esprit de ces textes. J'ai exprimé clairement la position du peuple arménien sur cette question il y a trois ans (voir A/69/PV.6), à cette tribune. Le moment est venu de donner des explications supplémentaires.

Les dirigeants turcs se trompent s'ils pensent qu'ils peuvent garder indéfiniment ces documents sous clef et ne les ratifier que quand ça les arrangera. Ces protocoles ont été négociés dans des circonstances spécifiques à l'époque, pour régler des problèmes qui se posaient à ce moment-là. L'Arménie va déclarer ces deux protocoles nuls et nonavenus, puisqu'il n'y a toujours pas eu de progrès vers leur mise en œuvre. Au printemps 2018, ces protocoles n'existeront plus pour nous, car l'expérience nous a montré qu'ils ne servaient à rien.

Toutefois, l'Arménie reste convaincue que deux États voisins doivent établir des relations normales afin de pouvoir régler tout désaccord éventuel entre eux et trouver des solutions. C'est cette conviction qui nous guide dans le cadre de notre participation à divers processus d'intégration. Aujourd'hui, l'Arménie est un membre actif de l'Union économique eurasiennne et met tout en œuvre pour contribuer à la libre circulation des biens et des services dans cette vaste zone économique. Ce faisant, nous œuvrons pour le bien-être de tout le monde. Nous avons déjà obtenu des résultats à cet égard, ce qui nous donne de l'espoir pour l'avenir. Nous avons également l'intention de conclure en novembre avec l'Union européenne un accord de partenariat complet et renforcé qui, à notre avis, imprimera un nouvel élan aux réformes institutionnelles en cours en Arménie.

L'instabilité qui règne actuellement au Moyen-Orient demeure malheureusement un problème grave. C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons suivi la crise et la situation humanitaire en Syrie, qui y causent des souffrances au sein de la population civile, y compris la communauté arménienne. Dans la mesure de ses moyens, l'Arménie atténue les souffrances des Syriens en fournissant une aide humanitaire. Nous sommes également prêts à participer à des discussions éventuelles sur des efforts de rétablissement de la paix en Syrie sous les auspices des Nations Unies et dans le cadre d'un mandat approprié.

Je ne doute point que la famille des Nations Unies sera à même de garantir la coopération nécessaire pour relever les défis régionaux et mondiaux de notre époque. C'est dans cet objectif que l'Arménie participe à un certain nombre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En outre, nous sommes prêts à accroître notre contribution au Liban et au Mali, respectivement à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

L'Arménie, pays sans littoral aux ressources naturelles limitées situé dans une région complexe, a toujours souligné que les êtres humains sont la ressource la plus précieuse. C'est effectivement le cas pour l'Arménie et pour l'ensemble de la famille des Nations Unies; nous devons faire de l'être humain notre priorité et nous engager en faveur de la paix et d'une vie décente pour tous sur une planète préservée.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'Arménie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Serzh Sargsyan, Président de la République d'Arménie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Luis Guillermo Solís Rivera, Président de la République du Costa Rica**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Costa Rica.

*M. Luis Guillermo Solís Rivera, Président de la République du Costa Rica, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Luis Guillermo Solís Rivera, Président de la République du Costa Rica, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Solís Rivera** (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica félicite le Président de l'Assemblée générale pour son élection et se félicite des priorités qu'il a fixées pour son mandat. Je voudrais réitérer l'engagement de mon pays à coopérer avec lui et tous les États Membres pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030; contribuer à la concrétisation, dans les plus brefs délais, des

engagements pris à Paris et à Marrakech; mettre en œuvre le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires; et renforcer la gouvernance et le multilatéralisme mondial en tant que domaines de la plus haute importance pour le maintien de la paix et de la stabilité internationales.

Je voudrais également adresser un message de solidarité et de sympathie au peuple et au Gouvernement mexicains pour les pertes humaines et matérielles causées par le séisme qui a frappé la capitale mexicaine et ses environs aujourd'hui.

Chaque mot, chaque déclaration et chaque mesure adoptés dans cette salle entretiennent l'espoir et la confiance admirable de Kant dans l'humanité. Bâtir un monde nouveau sur la base du Programme 2030, de l'Accord de Paris, de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, des traités sur la non-prolifération des armes et des traités sur le désarmement nucléaire et sur l'interdiction des armes nucléaires est une reconnaissance des multiples défis auxquels les communautés humaines sont confrontées et une illustration de notre conviction profonde que nous devons trouver des réponses concertées au niveau mondial aux problèmes les plus pressants auxquels l'humanité est confrontée.

Dans le même temps, ces jalons sont les éléments les plus récents de la vision éclairée de ceux qui, avant nous et dans des situations critiques, ont lutté pour une coexistence dans la dignité, pour la liberté en tant que mission de toute une vie et pour l'espoir en tant qu'impératif de la vie quotidienne. En tant que dirigeants du monde, notre devoir consiste à guider nos pays vers un développement humain durable. C'est là que réside la force éthique de nos actions, aussi bien au niveau national qu'à l'Assemblée, dont le rôle important exige un engagement actif à garantir le bien-être de tous et à lutter contre les inégalités, les injustices et la violence. Cela implique de contrarier ceux qui s'opposent à ce que le monde soit un foyer ouvert, sans préjugés et radieux pour tout le monde; ce qui signifie qu'il n'est pas une aspiration libre de toute résistance et de tout malentendu.

Face à cet aveuglement ou cette malveillance, le Costa Rica a toujours choisi le travail honnête : la capacité inlassable de nous mettre au service des autres avec générosité malgré notre petite taille. Mon pays a choisi la compassion, la solidarité et la consolidation de la paix comme valeurs fondamentales aux fins du plein respect des droits de l'homme. À cet égard, il a fait du droit international, du multilatéralisme actif et du refus de la dégradation de l'environnement des mécanismes

idoines pour le règlement des conflits au niveau interne et entre les États du monde. C'est et ce sera encore, en un mot, notre engagement en faveur de l'humanité.

En septembre 2016, le Costa Rica est devenu le premier pays à souscrire un pacte national en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, qui a la particularité d'intégrer dans ce processus le maximum de représentants des pouvoirs publics de la République et des gouvernements locaux, des entreprises, des églises, des organisations sociales et du milieu universitaire, lesquels se sont tous engagés activement à mettre en œuvre ces objectifs mondiaux. Grâce à cette initiative, nous avons pu aligner notre plan national de développement pour 2015-2018 sur les objectifs de développement durable et sur les cibles sectorielles des programmes et projets nationaux et locaux, et mettre au point une stratégie fonctionnelle aux fins de la planification et du suivi de la mise en œuvre de ces objectifs – sur la base de la concertation, du dialogue et de la reddition de comptes.

Il y a deux ans de cela, j'ai dit dans cette même salle (voir A/70/PV.19) que le Costa Rica s'engageait à concevoir et à mettre en œuvre des instruments appropriés pour lancer une campagne réelle et durable contre la pauvreté. Du fait de la nature multidimensionnelle de la pauvreté, nous avons adopté un indice de la pauvreté multidimensionnelle ainsi qu'une structure de gouvernance fonctionnelle à agents multiples, qui ont constitué des avancées très importantes en matière de réduction de la pauvreté au Costa Rica, et ce pour la première fois en sept ans, grâce à une appropriation articulée et coordonnée de la prise de décisions, de la conception des initiatives et de la mise en œuvre de la stratégie à l'échelon national.

Dans le même ordre d'idées, à l'instar de 42 autres pays présents à l'Assemblée, le Costa Rica a présenté un rapport national volontaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable durant le Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies. À cet égard, le Costa Rica et d'autres États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale envisagent de mettre le programme régional de l'Amérique central en adéquation avec les mêmes objectifs.

Le Costa Rica a compris et assumé la nature intégrée, universelle et multidimensionnelle des objectifs de développement durable. Et nous pensons que leur mise en œuvre exige de faire preuve d'innovation tant en politique qu'en gestion publique. Ne laisser personne

de côté est une responsabilité qui incombe aux États et aux gouvernements, mais ces instances ne peuvent pas agir seules. C'est pourquoi le Programme 2030 doit reposer sur le consensus, la création de synergies, la participation créative et l'engagement de multiples acteurs et secteurs productifs, surtout sur l'engagement et l'appel à l'action de l'Assemblée. C'est pourquoi, plus qu'un slogan, ne laisser personne de côté, doit être un appel vibrant lancé à l'ensemble des composantes de nos sociétés pour agir. C'est pourquoi je salue la teneur et la qualité du rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement aux fins de l'application du Programme de développement à l'horizon 2030.

Je pense que c'est là la voie appropriée à suivre pour coordonner et lancer des initiatives globales qui répondent aux besoins actuels et futurs du développement durable. À cet égard, il faut penser précisément aux besoins des pays à revenu intermédiaire. Je crois qu'il est utile de poursuivre les efforts faits jusque-là et de continuer d'œuvrer à la promotion des intérêts des pays à revenu intermédiaire, en escomptant que le système des Nations Unies leur fournisse une aide efficace, ciblée et mieux coordonnée.

Le Costa Rica tient à souligner qu'il importe que les pays et le système des Nations Unies revoient la notion de revenu par habitant comme référent pour déterminer les progrès accomplis par un pays. Seule une vision multidimensionnelle du développement, en particulier une vision multidimensionnelle de la pauvreté, nous permettra de comprendre les besoins des populations – d'une famille et des individus qui la composent – en matière d'accès aux soins de santé, d'inégalité et d'égalité entre les sexes, et de tenir compte des vulnérabilités sociales, économiques et environnementales, entre autres défis à relever par les pays en développement.

Je demande au Secrétaire général, avec tout mon respect mais avec un sentiment d'urgence, de promouvoir l'ouverture d'espaces pour élaborer des stratégies de travail qui renforceraient les capacités de ces pays et leur permettraient de coopérer plus efficacement avec d'autres pays à revenu intermédiaire et avec des pays moins avancés. Pour ces pays, la réalisation des objectifs de développement durable sera impossible tant que les questions économiques, sociales et environnementales ne seront pas intégrées dans une feuille de route globale.

En tant que forum universel, le système des Nations Unies est bien placé pour consolider le processus

de concertations entre pays à revenu intermédiaire. Amartya Sen a soutenu avec une autorité indiscutable qu'avant de parler du développement d'une société, il faut d'abord analyser les conditions de vie de ceux qui y vivent, et qu'on ne peut pas considérer qu'il y a eu succès économique s'il n'est pas tenu compte de la qualité de vie des communautés, qui est la même que celle de chacun des membres qui les composent. Cette thèse accorde une importance particulière aux groupes minoritaires qui, historiquement, ont toujours été empêchés d'exercer pleinement leurs droits et de comprendre les sociétés dans lesquelles ils vivent, surtout si de par leur nature ces minorités requièrent l'adoption de processus ciblés pour réaliser le Programme 2030.

Cette complexité exige que nous nous intéressions de près aux secteurs productifs, comme l'agriculture familiale, principale source de revenu de près de 70 % de la population mondiale rurale, ce qui équivaut à 40 % de la population mondiale. Près de 500 millions de petites exploitations produisent 80 % des denrées alimentaires consommées dans le monde en développement, et constituent dans beaucoup de cas la base historique du développement productif de nations entières, comme c'est le cas de mon pays. L'agriculture familiale joue un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de développement durable, puisqu'elle regroupe les objectifs de façon intégrale et est à la base de la production durable des denrées alimentaires, de la gestion des terres et du milieu marin ainsi que de son développement et de sa biodiversité, qui sont source des richesses culturelles de chaque peuple. En définitif, c'est un pilier fondamental du développement intégral des nations. À cet égard, conjointement avec d'autres pays de différentes régions du monde, le Costa Rica aura l'honneur de présenter durant cette session un projet de résolution pour proclamer la décennie 2019-2028 Décennie de l'agriculture familiale – inspiré par le succès de l'Année internationale de l'agriculture familiale, décidée par l'Assemblée en 2014 dans sa résolution 66/222.

L'égalité des sexes continue de constituer un objectif de première importance dans tous les pays. Chaque jour, les efforts faits par les femmes pour que leurs droits soient pleinement reconnus et exercés sont plus palpables. Leur lutte est consubstantielle avec celle menée pour construire des sociétés véritablement démocratiques et promouvoir la cohabitation inclusive dans tous nos pays. Qui plus est, la lutte pour le plein exercice des droits de la femme est un exercice sans lequel il serait impossible d'atteindre les objectifs

de développement durable dans les délais prévus par l'Organisation.

Les textes abondent et les déclarations politiques sont catégoriques qu'il existe un déficit démocratique et un préjudice en termes de développement, du fait de la persistance de structures patriarcales et machistes qui datent d'une autre époque mais qui sont reproduites aujourd'hui par manque d'éducation en matière de droits de l'homme et de cohabitation démocratique. Les inégalités entre les sexes ne sont pas un thème étranger qui se manifeste de façon occulte dans le cours des relations internes au sein des pays, loin de nos yeux, mais bien sous nos yeux. Nous devons prendre le temps de regarder autour de nous. Il est impératif de prendre des mesures concrètes pour promouvoir pleinement la parité dans cet important organe. Mon pays comprend cette situation et accueille favorablement la proposition de travail avancée par Champions internationaux de l'égalité des sexes, visant à inverser la tendance à l'inégalité des sexes au sein de l'ONU et à prendre des mesures particulières au cours de cette soixante-douzième session, et nous demandons à Champions internationaux de l'égalité des sexes de promouvoir la parité au sein même des délégations qui participent au débat général durant la semaine du débat de haut niveau de l'Assemblée.

La participation effective des femmes dans la sphère économique des sociétés auxquelles elles appartiennent a des incidences profondes et importantes sur d'autres domaines d'autonomie, puisqu'une femme économiquement autonome est une personne qui possède les outils et les capacités pour exercer une influence positive sur sa communauté et sa famille. Bien qu'il soit vrai que de nombreuses femmes travaillent, sont chefs d'entreprise, ont un emploi dans le secteur public ou privé, sont scientifiques ou artistes, des millions d'entre elles travaillent dans le secteur informel et autant d'autres font un travail domestique et d'aide à la personne non rémunéré. On estime que le travail non rémunéré des femmes équivaut à 10 milliards de dollars par an, ce qui représente 13 % du produit intérieur brut mondial. Mais, si je devais choisir un exemple insultant et absurde de cette discrimination, celui qui m'indigne toujours le plus, c'est qu'en moyenne, pour le même travail, les femmes reçoivent un salaire 25 % moins élevé que celui des hommes.

J'ai eu l'honneur de coprésider le Groupe de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes avec la Présidente d'IKEA Suisse, M<sup>me</sup> Simona

Scarpaleggia, à la demande de l'ancien Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et d'ONU-Femmes. Le rapport final sur ce travail, auquel des femmes du monde entier ont participé, a conclu

« qu'il est indispensable d'étendre la couverture de la protection sociale et l'accès à la justice avec des garanties juridiques; que l'aide à la personne est également une activité économique dont la contribution doit se refléter dans la productivité des pays; que les hommes doivent être coresponsables de l'accomplissement de cette tâche et que les entreprises et institutions publiques sont appelées à favoriser cela; que les femmes ont du mal à accéder à des services numériques et financiers, ainsi qu'à devenir propriétaires terriennes en cas de redistribution des terres; qu'il est nécessaire de reconnaître le leadership des femmes dans les entreprises; qu'il est urgent que les politiques macroéconomiques des États autonomisent les femmes et servent l'objectif d'obtenir des emplois décents pour elles; qu'il faut réformer les lois qui entraînent une discrimination et en promulguer d'autres qui promeuvent l'égalité; qu'il faut étendre aux institutions publiques et aux entreprises privées les politiques de discrimination positive en faveur de l'embauche des femmes et encourager les entreprises dirigées par des femmes et qu'il est nécessaire de renforcer les aides aux travailleuses du secteur informel et aux travailleuses agricoles ».

Il faut sans aucun doute adopter une stratégie multidimensionnelle et intersectorielle pour s'attaquer aux barrières qui empêchent l'autonomisation économique des femmes. À cet égard, le Costa Rica bénéficie d'une politique publique qui vise à garantir l'employabilité des femmes dans des conditions égalitaires. Il s'agit d'une politique dont l'objectif est d'éliminer les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder au monde du travail et d'y rester, monde dont l'acteur clef est le secteur privé, en tant que principale source d'emploi et de développement national. Cette pratique s'inscrit dans les nouvelles tendances des marchés internationaux et de l'économie mondiale, où les entreprises cherchent à accroître leur productivité par l'innovation, l'amélioration du climat de travail, la recherche de talents et l'adoption de valeurs et de pratiques basées sur les droits des personnes.

Néanmoins, nous reconnaissons qu'il reste de nombreux défis à surmonter pour avancer vers une égalité véritable. Notre ambition est de parvenir à l'insertion des femmes dans le monde du travail rémunéré, au moyen de mesures qui éliminent la division sexuelle du travail et font de l'autonomisation économique et de la qualité de vie des conditions nécessaires pour le plein exercice des droits des femmes.

Si je puis me le permettre, je voudrais brièvement transmettre le message suivant en anglais à toutes les femmes qui, par leur travail, élèvent leurs familles et leurs communautés locales et nationales.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Aujourd'hui, je tiens à exprimer ma reconnaissance à toutes les femmes du monde. Elles qui sont capables d'aller de l'avant malgré l'héritage patriarcal rigide et brutal qui a tendance à ne pas reconnaître leurs compétences et leurs réalisations et qui parsème de doute et de dangers leur route vers la pleine autonomie. Elles sont un exemple pour autrui : leur force intérieure les mène à briser les chaînes de l'oppression, à s'élever au-delà des migrations déchirantes et des déplacements forcés, à libérer des communautés entières de formes d'esclavage inattendues. Et tout au long du sombre déroulement de leur vie, elles se consacrent avec passion à leur entourage, avec lequel elles se montrent sensibles et protectrices, même lorsque leur amour et leur générosité ne sont pas compris ou récompensés. Elles sont des modèles de résilience, car elles ont appris comment gérer les mauvaises personnes et les moments douloureux. Elles savent comment assumer leurs rôles de mère, de partenaire, d'amie ou de dirigeante, et elles s'y consacrent totalement, même si pour cela elles doivent se sacrifier au nom d'une responsabilité supérieure, d'un bien supérieur, qu'elles honorent avec un sincère dévouement, conscientes des risques et gardant à l'esprit qu'elles sont un exemple pour d'autres femmes qui suivent leur voie.

Il n'est certainement pas facile d'être une « Khaleesi ». Que ce soit dans la fiction ou dans la vraie vie, l'objectif de l'égalité est bien plus grand que ce à quoi notre condition nous relègue. Aujourd'hui, le moment est venu de se regarder dans le miroir, de commencer à établir des relations véritablement égalitaires et de mettre fin à cette longue nuit.

*(l'orateur reprend en espagnol)*

La génération de mes grands-parents n'avait pas les moyens de prévoir les conséquences que

l'industrialisation et ses modèles d'entreprises entraîneraient sur le climat. Nous, les grands-parents de la prochaine génération, nous en avons les moyens. C'est pourquoi nous ne pouvons pas rester indifférents. Il est indéniable que depuis plusieurs décennies, l'humanité possède les ressources et les connaissances scientifiques pour mesurer avec exactitude les effets de variables infinies associées à l'environnement et projeter les scénarios futurs des conditions climatiques dans les diverses régions du monde et leurs conséquences sur les êtres humains et leurs activités sociales, productives et culturelles. Ces capacités nous engagent à des niveaux rarement rencontrés dans l'histoire de l'humanité. Elles nous confèrent une responsabilité éthique et morale vis-à-vis de l'avenir de la vie sur Terre, des relations entre les groupes humains, et entre ces derniers et leur environnement naturel.

L'être humain a suffisamment prouvé sa vocation transformatrice. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction l'initiative française en faveur d'un pacte mondial pour l'environnement, qui compléterait l'édifice juridique des accords internationaux adoptés par l'Organisation des Nations Unies en 1966. Il nous plaît également d'appartenir au groupe d'amis qui, sous l'impulsion de la Slovaquie, de la Suisse, du Maroc et des Maldives, est à l'origine du projet de résolution sur les droits de l'homme et l'environnement qui est examiné au Conseil des droits de l'homme. De plus, avec les pays de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes, nous avons insufflé une dynamique positive aux négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, établissant des ponts entre les groupes de négociation et faisant des propositions.

Nos pays doivent adopter des positions toujours plus ambitieuses en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques et les considérer comme le droit inaliénable de tout être humain et des générations futures de vivre dans un environnement sain et écologiquement équilibré. Ils bénéficient de l'appui inconditionnel et sans restriction du peuple et du Gouvernement costariciens dans la promotion de ce programme vital. C'est avec satisfaction que je me permets d'informer l'Assemblée que, sous la direction conjointe du Chili et du Costa Rica, l'Amérique latine avance vers la mise au point d'un instrument régional sur les droits d'accès à l'information, à la participation et à la justice en ce qui concerne les questions environnementales. Cette initiative vise à la conclusion d'accords plus efficaces

dans un contexte de conflits socioenvironnementaux au moyen d'un schéma de gouvernance environnementale dans lequel l'État fait office de facilitateur de tels accords et prend des décisions auxquelles participent tous les acteurs intéressés ou concernés. Ce schéma englobe les principes de précaution, de réparation et de non-régression.

Nous réaffirmons notre aspiration à orienter notre économie vers la neutralité carbone, en tant qu'élément des actions volontaires à prendre avant 2020, et nous consolidons nos engagements à long terme en faveur de la décarbonisation profonde de l'économie. Notre réseau électrique reste un exemple de planification et d'utilisation des énergies renouvelables pour le monde, grâce à des périodes prolongées de production d'énergie à partir de sources exclusivement renouvelables, à savoir l'eau, le vent, l'énergie géothermique, la biomasse et la lumière solaire. De même, nous accompagnons notre processus de reforestation par la réduction des émissions dans des secteurs critiques, comme le transport, l'élevage et les déchets. Nous avons fixé une limite absolue pour nos émissions d'ici à 2030, qui équivaut à une diminution de 25 % des émissions par rapport à 2012. Cela nous place dans une position privilégiée pour devenir un centre vert de gestion, d'innovation et de transfert de connaissances. Nous invitons nos partenaires stratégiques à s'associer à cet effort.

Il est clair que nous ne pourrions pas améliorer la santé de nos océans si nous ne changeons pas nos habitudes de production et de consommation sur la terre ferme. À cet égard, la politique nationale d'assainissement des eaux résiduelles formulée récemment et la stratégie nationale de substitution du plastique visent à endiguer la contamination liée aux activités terrestres et à en inverser les effets cumulatifs et, par là même, nous voulons remplacer les pailles, les touillettes à café et les emballages en plastique. En outre, nous travaillons à l'élimination des pratiques de pêches destructrices et nous sommes en train d'organiser des efforts afin que les populations côtières puissent se développer au moyen d'une utilisation et d'une gestion durables des ressources marines et côtières.

Dans le même esprit de conservation, nous avons présenté une politique nationale sur les zones humides en vue de réaliser la réhabilitation écologique des écosystèmes des zones humides costariciennes et de prendre des mesures pour qu'elles soient exploitées de manière durable et participative, mais également de mettre en place un cadre d'action planifié à long

terme pour réhabiliter les systèmes des zones humides nationales et garantir leur utilisation responsable pour contribuer à améliorer la qualité de vie des communautés qui y ont accès.

Nous estimons que non seulement tous ces efforts permettent de concentrer l'attention sur les changements climatiques et de les combattre, mais ils ont également une incidence sur les droits de l'homme et les politiques publiques de promotion de l'égalité des sexes, de la non-discrimination et de l'exercice des droits fondamentaux des peuples autochtones. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction le processus d'élaboration du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le pacte mondial sur les réfugiés.

À cet égard, je rappelle le principe de progressivité des droits de l'homme, principe essentiel qui suppose d'élargir la base des droits acquis sur lesquels nous ne pouvons revenir, dont l'idée principale est que nous devons couvrir nos citoyens de plus en plus largement et en leur offrant de meilleures garanties pour permettre à chacun d'exercer librement et pleinement ses droits.

Le XX<sup>e</sup> siècle a été marqué par certains des conflits les plus graves et atroces vécus par l'humanité. La fin de la Seconde Guerre mondiale a marqué la naissance d'une menace encore plus grave, celle de notre destruction potentielle en tant qu'espèce. La course aux armements nucléaires a été, durant une grande partie de la deuxième moitié du siècle dernier, une source de préoccupation constante qui menaçait la survie de la famille humaine.

Le Costa Rica suit avec une profonde préoccupation les événements sur la péninsule coréenne. Le durcissement de la rhétorique belliciste dans cette région du continent asiatique pose une menace grave et réelle à la paix et à la stabilité non seulement dans cette région, mais également dans le reste du monde. Le Costa Rica constate avec effarement que, quasiment 30 ans après la fin de la guerre froide, sont en train de réapparaître des fantômes que nous croyions à jamais disparus dans un monde qui a besoin de davantage de médicaments, et non d'armes; de davantage d'écoles, et non de casernes; et de davantage de projets d'approvisionnement en eau potable, plutôt que de centrales de production d'armes de destruction massive.

C'est pourquoi nous condamnons fermement et avec véhémence la nucléarisation de la péninsule coréenne. Nous serons toujours du côté du dialogue, de la diplomatie active et du multilatéralisme. Nous

appelons les parties concernées, ainsi que le Conseil de sécurité, à déployer des efforts actifs pour éviter une aggravation des tensions susceptible d'avoir des conséquences néfastes, notamment le dépassement d'un point de non-retour. Nous ne pouvons garder le silence ou rester les bras croisés. Ainsi, au même titre que le Secrétaire général, nous demandons au Conseil de sécurité d'agir immédiatement, comme il en a la responsabilité, pour contenir cette situation.

Nous accueillons avec espoir, joie et fierté le fait que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ait enfin été adopté en juillet. À cet égard, je félicite l'Ambassadrice du Costa Rica, M<sup>me</sup> Elayne Whyte, qui, en tant que Présidente de la Conférence pour la négociation du Traité, a dirigé le processus avec courage et une grande compétence. Cet effort, conjugué à ceux des délégations participantes, a permis de réaliser un rêve vieux de sept décennies.

Le Traité véhicule un message clair, à savoir que la majorité des États Membres de l'ONU n'appuient pas et n'acceptent pas les armes nucléaires, qu'ils ne considèrent pas comme légitimes, et que la communauté internationale considère clairement que non seulement les armes nucléaires sont immorales et répréhensibles du point de vue éthique, mais qu'elles seront dorénavant illégales. Il crée donc une nouvelle norme de droit international en interdisant totalement les armes nucléaires en toutes circonstances, et met en place à cette fin un cadre solide et juridiquement contraignant pour la destruction et l'élimination totale des armes nucléaires de manière transparente, irréversible et vérifiable selon un calendrier déterminé.

En tant que démocratie désarmée dont la défense repose entièrement sur le droit international, nous nous félicitons qu'outre la mise au point, la production, la fabrication, le transfert, la possession, le stockage, l'implantation, l'installation ou le déploiement d'armes nucléaires, le Traité interdise également explicitement de menacer d'employer de telles armes, mettant de ce fait hors-la-loi les zones de sécurité basées sur la dissuasion nucléaire.

Certains diront que cet effort manque de sens car aucune des puissances nucléaires n'y participe. Avec tout le respect que je leur dois, je pense qu'ils se trompent. Le souhait des 122 pays qui ont approuvé le texte du Traité est la voix légitime des peuples épris de paix qui veulent défendre l'humanité. Tout effort déployé en faveur du désarmement ne sera jamais vide de sens. Se placer du côté de la paix ne sera jamais une erreur. Le Costa

Rica applaudit ces 122 pays, qui signeront tous le Traité demain, et lance un appel vibrant afin que d'autres pays choisissent d'y adhérer pour préserver notre avenir et celui des générations qui nous succéderont, afin que nous puissions continuer de construire le monde auquel nous rêvons.

Le Costa Rica ne cesse d'être choqué par les attentats terroristes qui se succèdent malheureusement aux quatre coins du monde presque chaque semaine. Nous souhaitons exprimer une fois de plus notre condamnation absolue et sans équivoque du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, l'endroit ou les motivations. Les auteurs de tels actes doivent être traduits en justice. La lutte contre le terrorisme doit être fondée sur le strict respect du droit international, notamment le droit des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés.

Je tiens à souligner le rôle central du droit international en tant que mécanisme légitime visant à régler les conflits entre États, que nous devons affronter. À cet égard, précisément parce que les sanctions économiques unilatérales manquent d'efficacité en tant que moyen de punir les gouvernements, et parce qu'elles peuvent avoir de profondes répercussions sur les droits, le bien-être et le développement des peuples, je tiens également à manifester l'opposition de mon pays au blocus imposé à Cuba par les États-Unis depuis 55 ans, lequel a un coût humain, économique et social élevé pour la population.

Il y a 69 ans, le Costa Rica a décidé d'échanger ses armes et ses soldats contre des cahiers et des professeurs. Il y a 69 ans, il a décidé de créer, de renforcer et de promouvoir le droit international en tant que moyen civilisé de régler ses différends avec d'autres pays. Aujourd'hui, 69 ans plus tard, le Costa Rica reste du même avis.

L'objectif qui a motivé la création de l'ONU était la volonté de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Depuis 1945, le monde a connu une évolution vertigineuse. Les menaces et les défis à la paix, à la stabilité et à la sécurité mondiales sont de plus en plus divers et complexes. Néanmoins, une chose n'a pas changé, notre volonté intrinsèque et naturelle de nous employer inlassablement à réaliser les valeurs universelles les plus nobles, sur la base du droit et de la prévalence des institutions face à la force brute, ainsi que du multilatéralisme face aux intérêts nationaux les plus étroits et mesquins. C'est l'essence de cette institution :

réaliser le bien-être de toutes les nations sur la base de la paix en leur sein. Ce n'est pas l'inverse. Il ne s'agit pas de réaliser le bien-être de chacune d'elles pour réaliser le bien-être mondial, mais plutôt de promouvoir l'intérêt mondial en protégeant les intérêts et le bien-être de nos pays à titre individuel.

Le poète andalou Federico García Lorca disait que le théâtre est la poésie extraite du livre et faite humaine, et qu'en ce faisant, elle parle, crie, pleure et se désespère. Aujourd'hui, nous avons l'obligation de nous hisser au-delà de nos paroles et de faire en sorte qu'elles deviennent une réalité. Aujourd'hui, nous devons insuffler un nouvel espoir dans le cœur de tous les habitants de la planète et faire en sorte que cet espoir se concrétise par une vie digne, fondée sur la garantie du respect de leurs droits et de leur liberté pleine et entière. Certes, la lutte pour les droits de l'homme est une entreprise qui traditionnellement est sans fin, mais jamais encore la planète n'avait affiché d'indicateurs aussi élevés en matière d'éducation et de paix, ou si bas s'agissant du nombre de conflits armés. Cela ne doit pas être un appel à la démobilisation ou à la complaisance, mais le signe que, en dépit de tout, et alors même que certaines régions sont toujours dominées par une violence structurelle et militaire, la société humaine avance sur la bonne voie, grâce, dans une mesure non négligeable, aux efforts de l'ONU.

Nous sommes maîtres de notre avenir. Malgré la souffrance que provoquent l'injustice et la déraison, toujours prévalentes à notre époque, ceux d'entre nous qui sont convaincus que la bonté, la solidarité, la liberté, la justice, la paix, le pardon et la réconciliation sont réellement possibles sont plus nombreux que ceux qui privilégient la mort, la douleur, la torture, la militarisation et le règne de la peur, plutôt que notre magnifique capacité de créer.

Ceci est la dernière allocution que je prononce dans cette instance en tant que Président du Costa Rica. L'an prochain, après que mon pays se sera acquitté d'un rituel civique qu'il organise à date régulière depuis de nombreuses décennies, c'est un nouveau représentant que mon peuple enverra pour faire entendre sa voix dans cette organisation mondiale dont nous sommes si fiers. Ce sera le cas souvent à l'avenir car, lorsqu'il s'accomplit dans une démocratie, un mandat présidentiel est éphémère et exige que ceux qui en sont titulaires soient renouvelés en permanence. Je pense à ce moment depuis plusieurs mois et je voudrais dédier mes derniers

mots à mes filles et fils, qui incarnent un peu les enfants de tous les délégués ici présents.

Ces nouvelles générations que nous avons engendrées méritent elles aussi d'être invoquées dans cette instance universelle car, à bien des égards, elles sont les partenaires des décisions que nous, leurs géniteurs, prenons ici, dans un sens aussi bien figuré que profondément humain. Je voudrais que Mónica, Cristina, Beatriz, Diego, Ignacio et la petite Inés sachent que, à chaque fois qu'un père ou une mère de famille se sont tenus à cette tribune pour prôner la paix et la justice, la réconciliation ou la solidarité, ils l'ont fait en pensant à eux, à leur présent et à leur avenir. Je voudrais qu'ils sachent que, à chaque fois qu'un père ou une mère de famille ont promu haut et fort, depuis cette tribune, les droits de l'homme, l'égalité entre femmes et hommes ou la protection de la nature contre les forces irrationnelles de l'avarice humaine ou du consumérisme, ils étaient mus par un sentiment de responsabilité vis-à-vis de leur bien-être et de celui de toute une génération. Je voudrais qu'ils sachent également que leur père, et avant lui, d'autres pères et mères de famille costariciens qui, depuis cette tribune, ont contemplé l'Assemblée, l'ont fait avec l'immense orgueil de représenter un peuple digne, travailleur et courageux, épris de liberté, qui construit la paix jour après jour et qui défendra toujours les droits de l'homme, bien suprême de notre famille universelle. Ils doivent en être fiers et heureux : fiers de savoir qu'ils font partie d'un processus historique continu qui, à l'instar des vagues de l'océan, se succédera à l'infini, tant qu'il y aura dans le monde des rêves et des espoirs de progrès humain, et heureux de savoir avec certitude que notre travail en faveur de la justice et de la paix n'a pas été et ne sera pas vain.

Je forme le vœu que l'ONU continue d'être l'instance privilégiée de l'entente entre les peuples du monde – non pas un espace exempt de conflit, qui n'est malheureusement pas la condition naturelle de notre espèce, mais un point de rencontre et d'accord où l'on puisse concrétiser les aspirations supérieures au progrès humain dont cette dernière a besoin pour survivre. Je forme également le vœu que cette mission puisse être réalisée dans un environnement toujours plus lumineux de démilitarisation et de dénucléarisation, seules voies à même de rendre cette survie possible, bien au-delà de tous les efforts déployés pour la garantir.

J'espère aussi, de toute mon âme et de tout mon cœur, que les nations de la Terre représentées ici connaîtront le bonheur dans la paix et seront capables de

donner corps à la sage parole biblique qui nous incite à transformer les épées en socs de charrues, car ce n'est là rien d'autre qu'une manière différente de dire qu'il faut être capable d'aimer son prochain comme soi-même.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Costa Rica de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Luis Guillermo Solís Rivera, Président de la République du Costa Rica, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Allocution de M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de l'Ouganda.

*M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Museveni** (*parle en anglais*) : Je félicite S. E. M. Miroslav Lajčák de son élection à la présidence de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, et l'assure de l'appui de l'Ouganda. Nous sommes convaincus qu'il guidera efficacement et avec succès les travaux de l'Assemblée. Je voudrais également exprimer nos remerciements à S. E. M. Peter Thomson pour la manière dont il a dirigé l'Assemblée à sa soixante et onzième session. Je rends par ailleurs hommage au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour l'énergie et les efforts qu'il consacre personnellement au travail de l'ONU.

Le thème de la présente session, « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée », est très pertinent. Je me félicite que cette question soit l'objet de nos travaux. Je me suis toujours demandé pourquoi, dans tous les pays du monde, les élites n'en discernaient pas l'importance. Qui serait perdant si tous les êtres humains menaient une vie décente et si tous les adultes consommaient entre 2 000 et 2 500 calories par jour? Qui serait perdant si tous les êtres humains consommaient, chaque jour, un

nombre suffisant de calories? Qui serait perdant si tous les êtres humains étaient vaccinés contre les maladies pour lesquelles il existe un vaccin? Qui y perdrait si on vaccinait tout le monde contre toutes les maladies qui affligent les gens et qui peuvent être prévenues par la vaccination? Qui y perdrait si nous réalisions l'objectif de vaccination universelle pour tous dans le monde? Quel serait le problème? Qui y perdrait si tous les jeunes, tous les enfants étaient scolarisés et apprenaient au moins à lire, à écrire, à compter, acquéraient des compétences de base? Qui y perdrait si tous les êtres humains avaient des unités de soins dans un rayon de cinq kilomètres de là où ils vivent? Qui y perdrait si tous les êtres humains avaient accès à l'électricité propre, au lieu du charbon de bois, du bois de chauffage et du kérosène sale? Qui y perdrait si chaque adulte avait un emploi bien rémunéré? Qui y perdrait si chaque famille sur la planète avait un logement digne avec trois chambres à coucher? Qui y perdrait si tous les êtres humains avaient accès à l'eau potable? Qui y perdrait si personne sur la planète n'avait à s'inquiéter de la guerre, du terrorisme ou de la criminalité? Qui y perdrait si chaque prestataire de services ou chaque producteur d'un produit nécessaire dans le monde avait un droit d'accès aux marchés? Qui y perdrait si tous les pays du monde avaient des services de transport et autres infrastructures de qualité? Qui y perdrait si nous insistions tous sur la nécessité de protéger la nature afin qu'elle puisse également prendre soin de nous?

Dans quelle mesure cet effort visant la prospérité mondiale permettrait de stimuler les entreprises? Combien de ciment, d'acier, de cuivre et d'aliments nous faudrait-il? Quel en serait l'effet sur les entreprises? Si nous nous efforcions de parvenir à la prospérité mondiale, quelles en seraient les retombées positives pour les entreprises? Pourquoi donc avons-nous tous de mauvais hommes d'affaires qui n'ont pas de lunettes assez puissantes pour voir les débouchés commerciaux que créerait la quête de la prospérité mondiale? Étant moi-même producteur de lait et de viande de bœuf, je mettais en garde, il y a quelques mois seulement, mes collègues agriculteurs contre une cupidité excessive en ce qui concerne le prix du litre de lait et du kilo de viande de bœuf. Les agriculteurs voulaient réclamer des prix extrêmement élevés pour le bœuf et le lait, mais je les ai avertis que si le lait était trop coûteux, les gens pourraient ne pas en acheter autant que si les prix étaient plus avantageux. Plus nombreux seraient les acheteurs de nos produits, plus grande serait notre prospérité. Nous serions alors à la fois des hommes d'affaires avisés

et de bons chrétiens, car nous ferions affaire de manière équitable. Par conséquent, à mon avis, le parasitisme est le seul obstacle à la prospérité, à l'abondance et à la paix dans le monde.

À propos de la périlleuse situation qui règne dans la péninsule coréenne, où des moyens d'extermination massive très dangereux sont exhibés par les deux parties en présence, j'ai une question. Aujourd'hui, l'approche que j'ai choisie est de simplement poser des questions. Je ne vais pas répondre à toutes, mais je les soumets à l'Assemblée afin que les membres puissent y répondre eux-mêmes. J'ai une question. Qui y perdrait si on laissait la Corée du Nord et la Corée du Sud, ces parents et amis, débattre seules de leur réunification? La nation coréenne a vu le jour en l'an 1234, selon les informations disponibles sur Internet. Pourquoi les Coréens, qui ne forment en fait qu'un seul peuple, ne peuvent-ils pas discuter de leur réunification au lieu de maintenir une péninsule divisée, une division que nous devons gérer sans fin? Les Coréens ont été temporairement divisés vers la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pourquoi devrions-nous permettre à cette division d'être permanente et une source de tensions dangereuses? Une Corée unifiée serait un pays très fort. Pourquoi certains acteurs craignent-ils des pays forts dans le monde? Pourquoi les Coréens eux-mêmes, du Nord comme du Sud, devraient-ils permettre que des forces extérieures continuent de les diviser? Nous nous

efforçons toujours d'empêcher les acteurs, étrangers ou locaux, de diviser les peuples africains, quels que soient les problèmes que cela pose. Quand on entend dire que l'Ouganda accueille de nombreux réfugiés africains, eh bien, c'est en raison d'une position idéologique que nous avons délibérément adoptée, à savoir que nous ne laisserons personne nous diviser. Nous ne luttons que contre les traîtres. Qui a été lésé par un Viet Nam unifié depuis 1975, même si la méthode de son unification n'a pas été la meilleure? Qui a été lésé par la réunification de l'Allemagne depuis 1990?

Enfin, en ce qui concerne le petit problème de l'application des sanctions contre la Corée du Nord, l'Ouganda s'y conforme. En fait, ce n'est pas un grand problème pour nous, parce que nous n'avons pas besoin de commercer avec la Corée du Nord. Nous sommes toutefois reconnaissants aux Coréens du Nord de nous avoir aidés, par le passé, à constituer nos unités de chars.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de l'Ouganda de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

*La séance est levée à 18 h 10.*